

suva

2023

Rapport de gestion

3	Chiffres et faits
4	Rapport d'activité
9	La Suva en bref
12	Protection de la santé
16	Finances
20	Prestations et réadaptation
24	Développement durable
27	Gouvernance d'entreprise
37	Comptes annuels
86	Adresses et mentions légales

Faits et chiffres

136 610

entreprises assurées
2022: 134 760

2 219 000

personnes assurées
travaillant à plein temps
2022: 2 182 000

495 305

cas enregistrés d'accidents
et maladies professionnels
et d'accidents non
professionnels
2022: 493 600

127

nouveaux accidents
enregistrés et reconnus pour
1000 personnes assurées
dans l'AANP
2022: 129

79

nouveaux accidents
enregistrés et reconnus pour
1000 personnes assurées
dans l'AAP
2022: 79

4,4 mrd
CHF

Prestations d'assurance
versées
2022: 4,2 mrd francs

4670

collaborateurs et
collaboratrices Suva: 3488
(2022: 3435)
Cliniques Suva: 1182
(2022: 1176)

754 mio.
CHF

Reversement d'excédents
aux personnes
assurées en 2023

CHANGEMENT OU CONSTANCE?

Nous changeons, car nos clients attendent que nous évoluions en permanence. Telle est également notre ambition, à l'image des services en ligne sur [suva.ch](https://www.suva.ch) ou du traitement largement automatisé des cas. Notre mission, quant à elle, est constante: nous prévenons et atténuons les souffrances dues aux accidents et aux maladies professionnelles. Avec succès, puisque le risque de subir un accident au travail a baissé de moitié depuis 1970, tandis que la part de personnes accidentées ayant réintégré le monde du travail a augmenté pour atteindre 90 %.

Rapport d'activité

cements, un résultat supérieur à la moyenne de 3,5 % relevée sur les dix dernières années. La Suva est toujours dotée d'une excellente assise financière et reste en mesure de satisfaire pleinement ses engagements à court et à long terme.

Le nombre d'accidents reste stable

En 2023, environ 495 000 accidents et maladies professionnelles ont été déclarés à la Suva, soit une légère différence par rapport à 2022. En légère hausse de 0,8 %, les accidents et les maladies professionnels s'établissent à quelque 186 000 cas, tandis que les accidents non professionnels ont progressé de 0,7 % à 292 000 cas (voir tableau page 84). Parmi les personnes inscrites au chômage ou participant à des mesures de l'AI, les accidents ont reculé de 10,6 %. Le risque d'accident (nombre de nouveaux cas reconnus pour 1000 assurés) est resté stable en 2023: la valeur s'est établie à 79 (2022: 79) dans l'assurance contre les accidents professionnels et à 127 (2022: 129) dans l'assurance contre les accidents non professionnels.

Coûts des prestations en légère hausse

Des indemnités journalières et des frais de traitement plus élevés ont engendré en 2023 une hausse du coût total des prestations d'assurance: avec 4,4 milliards de francs, l'augmentation de 5,1 % par rapport à 2022 a été conforme aux prévisions.

Développement de la gestion des cas

En 2022, nous avons numérisé une grande partie de notre gestion des cas, établi de nouveaux processus et adapté les structures. Au cours de l'exercice sous revue, nous avons analysé les sous-processus et les interfaces lors de nombreuses révisions. Diverses mesures nous ont permis en 2023 de réduire les charges administratives et d'optimiser le pilotage des processus. Le développement de notre gestion des cas reste en bonne voie en ce qui concerne les résultats, les coûts et les risques.

Satisfaction élevée de la clientèle et bonne image

L'enquête annuelle de satisfaction des clients aussi nous permet de développer notre suivi des clients, nos produits et nos services, conformément aux besoins. Si l'on tient compte des changements dans la gestion des cas, la satisfaction par rapport au traitement des cas est particulièrement réjouissante: la Suva a obtenu un résultat élevé de 83 points (+1 point). L'offre de la Suva et les services électroniques ont également reçu de très bonnes notes, avec respectivement 80 et 81 points. La satisfaction globale a affiché 81 points et s'est maintenue au bon niveau de l'année précédente. Les résultats de la Suva sont légèrement inférieurs en matière d'image (78 points). La population suisse a perçu la Suva comme

Madame, Monsieur,

Malgré une année d'incertitudes économiques et une instabilité géopolitique mondiale, la Suva a été épargnée par les grandes turbulences en 2023. L'entreprise a réalisé un résultat d'exercice positif de 309 millions de francs.

Nouvelle réduction de primes

Les taux de primes nets moyens dans l'assurance contre les accidents professionnels et l'assurance contre les accidents non professionnels ont baissé en 2023. En tant qu'entreprise à but non lucratif, la Suva restitue ses excédents de recettes aux assurés sous la forme de réductions de primes. En 2023, les entreprises assurées ont bénéficié globalement de versements de produits excédentaires des placements pour un total d'environ 754 millions de francs.

Les primes ont ainsi atteint en moyenne leur plus bas niveau depuis l'introduction de la LAA en 1984. Cette évolution réjouissante démontre une fois de plus la valeur du modèle Suva: en tant qu'entreprise à but non lucratif, nos assurés sont notre priorité. Il s'agit d'une contribution significative en faveur de l'industrie et l'artisanat suisses.

Situation financière solide

L'année boursière 2023 a été volatile en raison d'un contexte économique et géopolitique difficile. La Suva a néanmoins obtenu un bon résultat de 4,8 % sur ses pla-

«L'abaissement des primes en 2023 dans l'AAP et l'AANP à un niveau historique souligne une fois de plus la valeur du modèle Suva.»

— Gabriele Gendotti,
président du Conseil de la Suva

une institution très solide, fiable, compétente et engagée d'après le baromètre d'image et de notoriété 2023.

Chaque réaction de client compte

Nous cherchons à nous améliorer en permanence. Nos collaborateurs et nos collaboratrices saisissent donc systématiquement les feedback de notre clientèle, ce qui nous permet d'identifier les thématiques à traiter et les produits ou services que nous pouvons améliorer. Nous sommes convaincus que chaque feedback contribue au développement de la Suva, de son personnel et de ses services.

Numérisation étendue

Étape par étape, nos collaborateurs ainsi que les responsables informatiques optimisent les services numériques, tout en veillant à leur disponibilité au quotidien. Nos clients et clientes utilisent ainsi déjà divers services en ligne sur le portail mySuva pour l'ensemble des processus Suva. Depuis la mi-2023, nous fournissons sur le même portail une application avec des contenus de prévention à télécharger. Nous développons les canaux numériques et les améliorons en continu avec nos clients, afin de faciliter à la fois leur travail et la collaboration avec la Suva.

Intelligence artificielle à la Suva

Au cours du second semestre 2023, le personnel de la Suva a testé une application de chat basée sur l'IA. Cette «assistante numérique de la Suva», équipée de la technologie ChatGPT, contient les informations accessibles au public du site Internet de la Suva et peut être utilisée par nos clients et clientes. L'IA répond aux questions en matière d'assurance, de gestion de cas et de prévention.

Solution sur mesure: nouvelle tarification pour la mise à disposition de personnel

En novembre 2023, le Conseil de la Suva a décidé une nouvelle tarification pour la mise à disposition de personnel. Cet exemple d'actualité montre que la Suva met au point des solutions là où elles sont nécessaires. La mise à disposition de personnel a fortement évolué au cours des dernières années et le nouveau système tarifaire en tient compte: les branches professionnelles y sont désormais réparties en huit parties d'entreprise au lieu de deux, ce qui permet une tarification plus conforme au risque. La Suva a conçu cette nouvelle tarification en partenariat avec le secteur du prêt de personnel et l'association faitière de la branche swissstaffing. La mise en œuvre technique s'effectuera dans les années à venir.

Chaque accident est un accident de trop

Depuis plus de cent ans, la Suva s'investit pour améliorer la sécurité au travail et durant les loisirs en Suisse. Elle contribue ainsi grandement à la baisse constante du nombre d'accidents depuis plusieurs décennies. Par exemple, à l'aide d'entretiens de conseil: en 2023, nos équipes ont visité entre autres 156 chantiers afin de sensibiliser le personnel des branches de la construction métallique, en bois et d'échafaudages aux dangers du rayonnement UV et à l'utilisation de la protection solaire requise. Ou encore à l'aide de modules de prévention: en 2023, nous avons lancé le nouveau module «Protégez vos yeux comme les pros». Un parcours interactif attire l'attention des travailleurs sur la vulnérabilité de leurs yeux et la nécessité de porter des lunettes de protection fiables.

Promouvoir ensemble la culture de la prévention

Durant l'exercice, nous avons aidé les entreprises à établir chez elles une culture de la prévention à l'aide du «Programme de prévention 2020+». Outre les thèmes «Culture de la prévention» et «Mesure de l'efficacité», ce dernier inclut d'autres axes prioritaires comme le thème «Apprentissage en toute sécurité»: chaque année, 23 000 personnes en formation subissent un accident professionnel, et deux d'entre elles sont victimes d'un accident mortel. La campagne déployée en 2023 et consacrée au rôle d'exemple a pour but de réduire ce nombre et de sensibiliser les responsables hiérarchiques ainsi que les formateurs à l'importance de leur rôle pour la sécurité et la protection de la santé des jeunes.

Environ 24 000 visites d'entreprises

Nos experts et expertes en sécurité visitent chaque année des milliers d'entreprises afin de contrôler la sécurité et de les conseiller en matière de sécurité au travail et de pro-

tection de la santé. Au total, plus de 23 600 visites d'entreprises ont été effectuées au cours de l'exercice sous revue, soit plus de 90 visites par jour de travail.

Près de 10 900 entreprises ont utilisé l'option de l'autocontrôle numérique: une fois le formulaire en ligne complété, les résultats évalués automatiquement indiquent le potentiel de prévention concret. 90 % des entreprises invitées à procéder à l'autocontrôle ont rempli le questionnaire, ce qui reflète une large acceptation de cette mesure.

Premier rapport de durabilité

Le développement durable est inscrit dans l'ADN de la Suva: notre modèle d'affaires vise à prévenir les accidents et les maladies professionnelles et à soutenir la réinsertion des personnes accidentées ou malades dans le monde du travail. La Suva s'engage ainsi à la fois sur le plan social et économique et contribue à renforcer l'industrie et l'artisanat suisses. Nous souhaitons promouvoir une économie respectueuse de l'environnement avec notre stratégie de développement durable et avons décidé d'atteindre progressivement zéro émission nette de gaz à effet de serre pour nos placements immobiliers directs d'ici à 2040 déjà.

Nous présentons pour l'exercice 2023 notre premier rapport de durabilité. Nous le faisons sur une base volontaire, car nous souhaitons renforcer la transparence dans ce domaine et assumer notre responsabilité pour davantage de durabilité tout en montrant l'exemple.

«Nous contribuons chaque jour au développement de la Suva. Nos changements et nos innovations visent toujours en priorité le bien-être de nos clients.»

— Felix Weber,
président de Direction
et chef du département clients et partenaires

Pour l'égalité des salaires

Nous tenons à ce que la Suva reste un employeur attrayant et inspirant. Dans ce contexte, nos experts et expertes en ressources humaines s'engagent entre autres à réduire les inégalités salariales, qui relèvent souvent de situations involontaires ou inconnues. Nous misons donc sur l'information et la sensibilisation des cadres afin de réduire ces inégalités. Nous utilisons par ailleurs un outil permettant de prévenir les écarts et ce, dès l'engagement. L'efficacité de ces mesures s'exprime dans la réduction des différences injustifiées à un niveau de 0,8 % en 2023. Un résultat réjouissant que nous souhaitons renforcer à l'avenir.

«Préparer l'avenir ensemble»

Nos deux cliniques sont à la pointe en matière de réadaptation complexe des victimes d'accidents et de réinsertion professionnelle. En 2023, la Suva a réorienté la stratégie de ses deux cliniques afin de consolider leur position sur le marché suisse de la réadaptation et d'exploiter au mieux les synergies. Cette réorientation doit permettre aux cliniques de réagir ensemble plus rapidement aux tendances dans le secteur de la santé.

Cette restructuration a suscité quelques incertitudes au sein du personnel. À l'aide d'une communication régulière et transparente, de nombreux entretiens et d'une approche participative, les cadres responsables ont su démontrer les avantages des nouvelles structures.

Changements importants au sein du personnel

Durant l'exercice, la commission de sélection de la Commission du Conseil de la Suva a nommé Cinzia Pacilli nouvelle responsable régionale RCP Nord-Ouest et Adrian Bloch nouveau chef de la division sécurité/santé au travail.

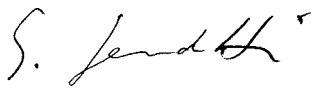
Cinzia Pacilli est entrée dans sa nouvelle fonction le 1^{er} août 2023. Elle était précédemment responsable des sites de La Chaux-de-Fonds et Delémont en tant que cheffe d'agence.

Adrian Bloch est entré en fonction le 1^{er} janvier 2024 et a succédé à André Meier à la tête de la division sécurité/santé au travail. Ingénieur en génie civil, Adrian Bloch travaille à la Suva depuis plus de 20 ans et dirigeait auparavant le secteur bâtiment et génie civil. Par sa fonction à la Suva ainsi que son activité au sein de différents organes de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail, il maîtrise les thèmes liés à l'exécution et à la prévention des accidents et maladies professionnels.

Nous poursuivons notre voie

Au cours de l'année écoulée, nos collaborateurs et collaboratrices, tous échelons confondus, ont contribué

chaque jour au développement de la Suva et multiplié leurs efforts dans différents projets. Nous procédons aux changements et aux innovations en nous souciant toujours en priorité du bien-être de nos clients. Notre engagement vise en premier lieu les entreprises assurées auprès de la Suva et leurs collaborateurs, que nous souhaitons convaincre par nos prestations et par la création d'un avantage. Les indices élevés de satisfaction et de notoriété montrent que nous y sommes de nouveau parvenus en 2023 et que la Suva jouit d'une bonne réputation, également au sein de la population. Nous souhaitons maintenir cette perception à l'avenir, afin que les personnes actives et l'ensemble de la population reste convaincus de la valeur du modèle Suva.



Gabriele Gendotti,
président
du Conseil de la Suva



Felix Weber,
président
de Direction

SOLIDE COMME UN ROC?

Depuis plus de 100 ans, la Suva surmonte toutes les crises. Aujourd'hui encore, son modèle d'affaires reste exemplaire. En tant qu'entreprise à but non lucratif et financièrement autonome, la Suva place les assurés au centre de ses priorités. Fondée sur un véritable partenariat social, elle permet aux travailleurs, aux employeurs et à la Confédération de parvenir ensemble à des solutions. Et ce, dans l'intérêt de tous: une sécurité et une protection de la santé accrues pour les collaborateurs, des primes conformes au risque pour les entreprises assurées et une assurance sociale durable pour la Confédération.

La Suva en bref

Notre activité

La Suva est l'un des piliers du système suisse d'assurances sociales. Entreprise indépendante de droit public, elle assure les travailleurs et travailleuses contre les conséquences des maladies professionnelles et des accidents du travail et durant les loisirs. La Suva allie prévention, assurance et réadaptation. Elle exploite deux cliniques de réadaptation et gère également l'assurance militaire, l'assurance-accidents des chômeurs (AAC) ainsi que l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI (AA AI).

Nous assurons la moitié de la Suisse

Quelque 137 000 entreprises totalisant plus de deux millions de travailleurs et travailleuses à plein temps bénéficient des services de nos collaborateurs et collaboratrices dans les domaines de la prévention, de la réadaptation et de l'assurance. Près de la moitié des personnes salariées en Suisse sont assurées auprès de la Suva contre les conséquences des accidents professionnels et non professionnels.

Notre soutien à l'industrie et l'artisanat suisses

Nous soutenons l'industrie et l'artisanat suisses grâce à des primes conformes au risque et une politique de placement responsable.

Les primes annuelles des entreprises assurées sont restituées aux victimes d'accidents sous la forme de prestations d'assurance. Les personnes assurées ont droit au traitement médical des lésions résultant d'un accident ou d'une maladie professionnelle, sans limitation temporelle ou financière. La Suva verse aussi des prestations en espèces, par exemple sous la forme d'indemnités journalières ou de rentes d'invalidité et de survivants.

Elle prend en charge les traitements médicaux consécutifs à un accident, et ses collaborateurs et collaboratrices s'occupent de la réadaptation et de la réinsertion professionnelle des personnes concernées. Nous exploitons également deux cliniques de réadaptation à Bellikon et à Sion, dans lesquelles nous accompagnons sur le pénible chemin de la guérison des personnes ayant subi un accident grave.

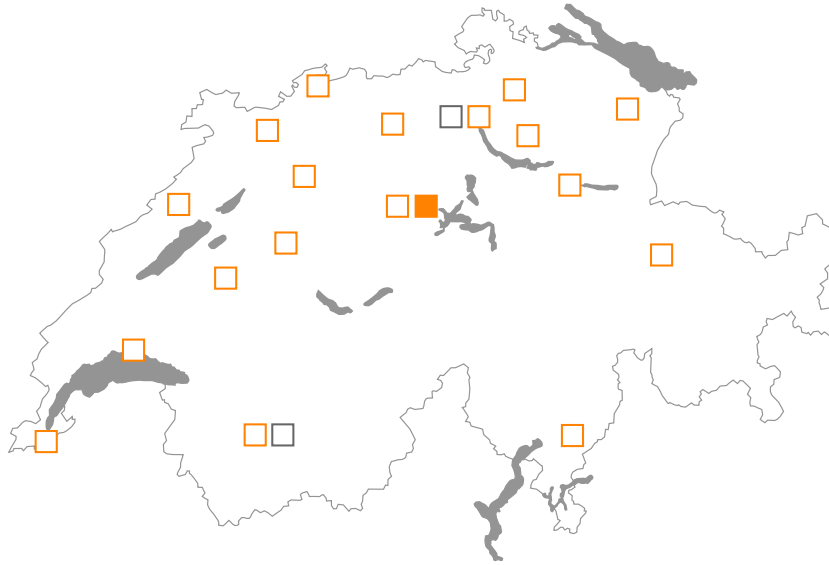
Notre aide n'intervient pas seulement après un accident ou une maladie professionnelle: en tant qu'organe d'exécution de la Confédération, nous fournissons aux entreprises un conseil en matière de sécurité au travail et de protection de la santé, et en contrôlons la mise en œuvre. Nos programmes de prévention dans le domaine de la sécurité au travail et durant les loisirs visent à prévenir les accidents et les maladies professionnelles, mais aussi à promouvoir la culture de la prévention dans les entreprises, à sensibiliser aux différents dangers et à encourager la responsabilisation individuelle. Depuis plus de 100 ans, nous contribuons à renforcer l'industrie et l'artisanat suisses.

Ce qui nous distingue

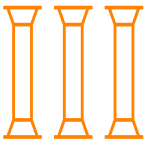
Gérée par les partenaires sociaux, la Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État. Les excédents de recettes sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.

Ancrage en Suisse

- Siège
- Site agence
- Clinique de réadaptation



Le modèle Suva Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.

COMMENT LIMITER LE RISQUE RÉSIDUEL?

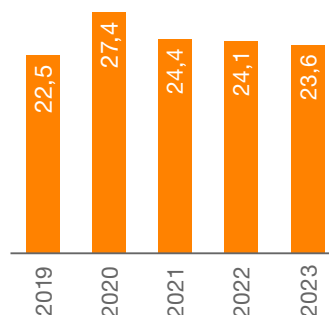
En matière de sécurité au travail et de protection de la santé, nous voudrions pouvoir écarter tout risque résiduel. C'est pour cela que nous vérifions si les entreprises respectent l'ensemble des prescriptions en vigueur. Et que nous transmettons nos connaissances. Afin d'ancrer la sécurité dans la culture d'entreprise et de permettre à des collaborateurs et collaboratrices en bonne santé de fournir les meilleures performances possibles.

Protection de la santé

Vous trouverez de plus amples informations sur l'activité d'exécution de la Suva dans le [rapport annuel CFST](#).

Activité d'exécution

Nombre de visites d'entreprises (en milliers)



Sécurité au travail: contrôles d'entreprises et autocontrôles

Les experts et expertes en sécurité de la Suva contrôlent et conseillent les entreprises des différentes branches en mettant l'accent sur celles qui présentent un nombre d'accidents supérieur à la moyenne de leur branche et donc un potentiel de prévention particulièrement important. Outre les contrôles des postes de travail, systémiques et techniques courants, la Suva réalise des analyses d'accident et se charge de la vérification des autorisations de déroger aux prescriptions ainsi que de la reconnaissance des experts et expertes en grues et des entreprises de désamiantage.

En 2023, nos experts et expertes en prévention ont visité quelque 12 600 entreprises, dont un grand nombre plusieurs fois. Au total, 23 600 visites d'entreprises ont été effectuées (dont 1 976 contrôles du système MSST).

Les autocontrôles apportent un complément important aux visites et contrôles ordinaires auprès des entreprises. Les expériences sont positives et les autocontrôles rencontrent un accueil favorable.

Au cours de l'exercice sous revue, 10 878 entreprises ont été invitées à participer à l'autocontrôle (contre 10 660 l'année précédente). Le taux de retour des questionnaires complétés s'est établi à 90 % (2022: 87 %).

Nouvelle offre: conseil en prévention globale

Avec la collaboration d'entreprises des secteurs principal et secondaire de la construction, la Suva s'engage pour la sécurité sur les chantiers. La fourniture de conseils gratuits fait désormais partie intégrante de son travail de prévention. Les spécialistes de la Suva identifient d'éventuelles lacunes en matière de sécurité et proposent des solutions ou les élaborent conjointement avec les responsables. En 2023, 177 entreprises du secteur de la construction ont eu recours à cette offre.

Protection de la santé: contrôles du système MSST dans la mise à disposition de personnel

Les personnes occupées temporairement par des bailleurs de services affichent, comparativement au personnel permanent, un nombre d'accidents supérieur à la moyenne. En 2023, les systèmes de sécurité de plus de 190 entreprises de mise à disposition de personnel ont ainsi fait l'objet de contrôles selon la directive MSST, afin de renforcer la prise en compte systématique de la sécurité au travail et de la protection de la santé dans ce secteur, tout en encadrant efficacement l'introduction de la nouvelle solution par branche QAS de l'association swissstaffing.

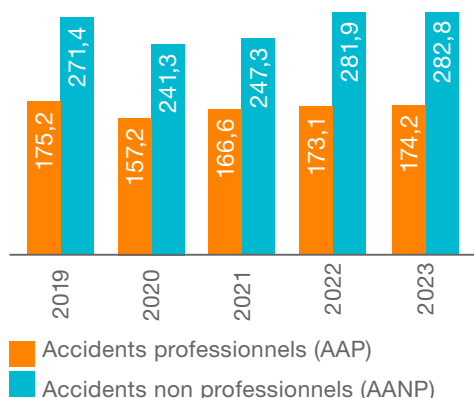
Protection de la santé: protection contre les matériaux de construction contenant du goudron

Les bâtiments construits avant 1990 peuvent renfermer des matériaux contenant du goudron. Les travaux de transformation ou de déconstruction sur des matériaux contenant du goudron entraînent la libération de poussières nocives pouvant provoquer un cancer.

La Suva a effectué des mesures à différents postes de travail lors de travaux de transformation et de déconstruction et défini les mesures de protection nécessaires.

Accidents

Cas acceptés (en milliers)



Médecine du travail:

prévention des maladies professionnelles

Au cours de l'exercice sous revue, 42 400 examens en médecine du travail ont été réalisés dans le cadre de notre mandat de dépistage et de prévention des maladies professionnelles.

Au terme de l'exercice, environ 19 600 entreprises (+22,5 % par rapport à l'année précédente) employant 110 000 personnes concernées avaient été soumises à au moins un programme de prévention dans le domaine de la médecine du travail en raison de leur risque d'exposition accru.

En Suisse, le cancer cutané non mélanome peut être reconnu comme maladie professionnelle. Afin d'améliorer le dépistage, plus de 3 600 entreprises employant des travailleurs et travailleuses soumis à une forte exposition solaire ont été intégrées au programme de prévention durant l'année sous revue. Au terme des analyses, plus de 200 personnes âgées de 55 ans ont été invitées à se soumettre à un examen de prévention dermatologique.

suva.ch/soleil

Le monitoring biologique permet de déterminer la quantité de substances absorbées par l'organisme d'une personne exposée dans le but d'évaluer le risque pour sa santé. Un nouveau programme de monitoring biologique a été lancé en 2023 pour le sélénium. La Suva mène actuellement 28 programmes d'examens pour les substances chimiques.

Les eczémata d'origine professionnelle sont particulièrement fréquents dans la branche de la coiffure. L'accent a été mis sur les personnes en formation, que nous avons sensibilisées par des questionnaires et des visites dans

les écoles professionnelles. Les personnes en formation qui présentent des problèmes cutanés naissants peuvent désormais bénéficier de conseils en matière de protection de la peau dans nos laboratoires. Les changements radicaux de métier peuvent ainsi être évités.

suva.ch/protection-peau

Offres de prévention

La gestion des produits et le portefeuille correspondant ont fait l'objet d'une révision stratégique au cours de l'exercice sous revue. L'offre a été réduite et diverses optimisations ont pu être initiées dans la gestion des produits.

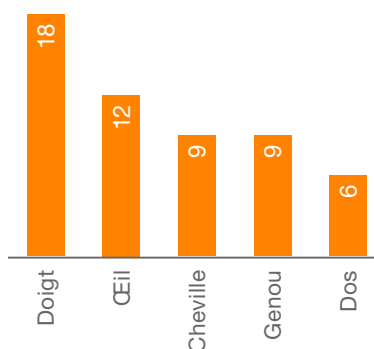
Outre la consolidation et l'optimisation de l'offre, de nouveaux produits ont également été développés et lancés en 2023. Parmi eux, une offre de coaching pour le développement de la culture de la prévention ainsi qu'un module e-learning pour la gestion des absences des petites et très petites entreprises. suva.ch/modulesdeprevention

Les modules de prévention ayant principalement un objectif didactique et de sensibilisation, nous proposons aussi dans notre portail clients des solutions à l'intention des personnes préposées à la sécurité. Il est désormais possible d'annoncer des situations dangereuses, des désamiantages, de créer un recueil de règles vitales sur mesure, de gérer des passeports de sécurité numériques, de compléter des listes de contrôle, de définir des mesures ainsi que de planifier, mettre en œuvre, documenter et surveiller des instructions à l'intention du personnel.

suva.ch/mysuva

Top 5 des parties du corps blessées

Accidents professionnels déclarés en 2023 (en %)



Les blessures les plus souvent annoncées concernent toujours les doigts et les yeux.

Conseil en prévention

La demande en matière de modules de prévention s'est maintenue à un niveau élevé en 2023. Au total, 888 modules de prévention (contre 859 l'année précédente) ont été mis en œuvre dans les entreprises suisses et ont permis de former et de sensibiliser plus de 141 000 collaborateurs et collaboratrices.

Outre le «Parcours d'embûches», la protection contre les rayons UV et la sensibilisation des cadres à la sécurité au travail ont connu les succès les plus réjouissants en termes de mise en œuvre.

suva.ch/modulesdeprevention

Campagnes

En 2023, la communication a une nouvelle fois été axée sur les deux campagnes à haute visibilité sports de neige et football. La campagne de sports de neige portée par Loïc Meillard, son ambassadeur pour la Suisse romande, a été renforcée, et la campagne de football a affirmé son engagement en faveur des associations de football régionales.

Offres de formation

La Suva propose une vaste offre de formation dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS). Quelque 520 journées de cours avec plus de 2600 participants et participantes ont été organisées durant l'exercice sous revue. Avec en nouveauté le cours préparatoire à l'examen professionnel supérieur d'experte ou expert STPS. Cette formation préparatoire est développée et proposée en collaboration avec les universités de Zurich et Lausanne. La CFST a réagi aux derniers développements et aux nouvelles exigences relatives aux assistantes et assistants de sécurité STPS et aux personnes de contact STPS (PERCO) en mettant en place de nouveaux profils de compétences. Nous avons adapté nos cours à ce concept orienté sur les compétences et proposons nos formations en trois langues depuis mi-2023. Nous avons par ailleurs renforcé le soutien de notre réseau de formation externe et accompagné l'élaboration des formations orientées sur les compétences pour les PERCO.

Division Human Resources: la Suva est parée pour le monde du travail de demain

En 2023, la Suva a mis en œuvre les premiers éléments de sa nouvelle politique du personnel. Il s'agit d'une avancée décisive pour notre culture d'entreprise. Nous faisons progresser ensemble la transformation par de nouvelles méthodes de feed-back et le renforcement du travail au sein de teams interdisciplinaires. Des modèles de travail modernes et des conditions d'engagement

«Nous soutenons les entreprises assurées avec des solutions numériques dans les domaines de la sécurité au travail et de la protection de la santé et les conseillons lors de la mise en œuvre d'une culture de la prévention.»

— Edith Müller Loretz

Cheffe du département protection de la santé et personnel

orientées sur le marché en font également partie. La stratégie du personnel intègre désormais des aspects durables tels que l'égalité des salaires et des chances. Concrètement, 0,3 % de la masse salariale a été investi pour la première fois au cours de l'exercice sous revue afin de résorber les écarts salariaux.

Ces différentes initiatives contribuent à renforcer la perception de la Suva en tant qu'employeur attractif et moderne. Fidèles à notre vision d'être un employeur attractif et inspirant, elles ont un effet positif sur la satisfaction et la motivation de nos collaborateurs et collaboratrices et favorisent le recrutement de personnel qualifié.

QUELS SONT LES AVANTAGES FINANCIERS DU MODÈLE SUVA?

Nous n'avons pas de but lucratif et sommes financièrement autonomes. Les primes sont calculées de sorte que tous les coûts d'une année d'accident soient couverts. Les provisions prescrites par la loi pour couvrir les prestations futures découlant des accidents et maladies professionnelles déjà survenus sont constituées. Ainsi, les générations futures n'auront pas à payer pour les sinistres du passé. En outre, les assurés bénéficient des excédents éventuels, que nous leur reversons sous la forme de primes plus basses.

Finances

Évolution des primes

Dans l'assurance contre les accidents professionnels, le taux de prime net moyen a baissé de 0,94 % de la masse salariale en 2022 à 0,85 % (valeur arrondie) en 2023, soit une réduction moyenne supérieure à 9 %.

Dans l'assurance contre les accidents non professionnels, les taux de primes nets moyens ont baissé de 1,34 % de la masse salariale assurée en 2022 à 1,32 % en 2023, soit une réduction moyenne d'environ 1,5 %. suva.ch/primes

Au niveau des différentes communautés de risque, nous avons adapté les primes nettes vers le haut ou vers le bas en fonction de l'évolution des accidents.

Dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels, la Suva a octroyé, sur les primes de 2023, une déduction extraordinaire à hauteur de 20 % des primes nettes pour le reversement de produits excédentaires des placements, contre 15 % en 2022, soit 296 millions de francs dans l'assurance contre les accidents professionnels et 456 millions dans l'assurance contre les accidents non professionnels. En 2023, nous avons également reversé pour la première fois dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC) des excédents provenant des placements d'un montant de 2 millions de francs.

En 2023, nous avons restitué aux assurés 754 millions de francs de produits excédentaires des placements. De plus, des fonds de compensation excédentaires à hauteur de 36 millions de francs ont été reversés dans l'assurance contre les accidents professionnels, et de 7 millions dans l'assurance contre les accidents non professionnels.

Dans l'année de primes 2023, le taux du supplément pour les frais administratifs est resté inchangé dans l'assurance contre les accidents professionnels. Dans l'assurance contre les accidents non professionnels, il a été abaissé de 0,25 point de pourcentage par rapport à l'année de primes 2022 et, en juin 2023, le Conseil de la Suva a décidé un nouvel abaissement de 0,25 point de pourcentage dès l'année de primes 2024.

Dans l'assurance-accidents des chômeurs, le taux du supplément pour les frais administratifs, applicable dès

l'année de primes 2023, est inférieur de 2,0 points de pourcentage par rapport à l'année de primes 2022. Les taux de supplément pour la prévention, que fixe la Confédération, n'ont fait l'objet d'aucune modification.

Début 2023, les rentes ont été adaptées au renchérissement, conformément à l'art. 34 LAA, et ce pour la première fois depuis 2009. Les allocations de renchérissement versées ont ainsi augmenté de 192 millions de francs en 2022 à 224 millions en 2023. Comme dans les années précédentes, les allocations de renchérissement sur les rentes en cours ont été financées par des produits du capital en 2023. Pour l'année de primes 2024, le Conseil de la Suva a décidé de procéder de la même manière et de continuer à renoncer au prélèvement d'un supplément de prime pour financer les allocations de renchérissement.

Révisions tarifaires

En 2023, le Conseil de la Suva a décidé différentes révisions du tarif des primes, après consultation des partenaires sociaux. Les branches construction de machines, administrations publiques, transport aérien et recyclage ont fait l'objet de retouches mineures: les collectifs tarifaires trop petits ont été supprimés et les structures tarifaires adaptées aux réalités des branches.

Pour la branche de la location de services, le Conseil de la Suva a décidé de procéder à une révision phare de grande ampleur, qui prévoit l'introduction d'une nouvelle structure tarifaire différenciée tenant compte des différentes branches locataires. Les salaires assurés seront désormais déclarés pour chaque personne et mission, et automatiquement attribués, au moyen d'un code professionnel, à la bonne position de la structure tarifaire. Il en résultera des primes transparentes et conformes au risque, reflétant à tout moment les conditions d'exploitation effectives et permettant de supprimer les distorsions de concurrence. La nouvelle tarification, développée par la Suva avec la branche de la mise à disposition de personnel et l'association professionnelle swissstaffing, sera introduite au 1^{er} janvier 2026. suva.ch/taritemp

Abaissement des majorations pour paiement échelonné

La majoration pour paiement échelonné s'élève depuis début 2023 à 0,25 % pour le paiement par semestre et à 0,375 % pour le paiement par trimestre, contre 1,25 % et 1,875 % jusqu'en 2022 inclus. L'abaissement a été ordonné par le Conseil fédéral en 2022 sur demande conjointe de la Suva et des assureurs-accidents privés.

Performance des placements

Les placements des valeurs immobilisées, d'un montant de 55,9 milliards de francs (état au 31 décembre 2023), ont

«Nous ne poursuivons pas de but lucratif, raison pour laquelle nous reversons les excédents éventuels aux assurés.»

— Hubert Niggli
 Chef du département finances
 et informatique

enregistré une performance de 4,8 %, soit un résultat supérieur à la moyenne de 3,5 % relevée sur les dix dernières années jusqu'à 2022.

L'évolution des placements de capitaux a été principalement marquée par le net recul des taux d'intérêt au quatrième trimestre, provoqué par un tassement sensible des pressions inflationnistes à l'échelle mondiale. La certitude croissante que le cycle de relèvement des taux d'intérêt des principales banques centrales est arrivé à son terme a entraîné une appréciation significative des marchés boursiers. La baisse des taux d'intérêt et la hausse des actions, exactement à l'opposé des tendances de 2022, ont généré des rendements positifs dans presque tous les portefeuilles de la Suva.

Une fois de plus, les actions ont contribué pour l'essentiel à cette performance positive, tandis que les actions suisses sont restées nettement en deçà des actions négociées au niveau international. Les placements à revenu fixe et l'immobilier ont fourni un apport nettement positif au résultat global fort respectable, malgré le ralentissement mondial des marchés de l'immobilier imputable au resserrement de la politique monétaire.

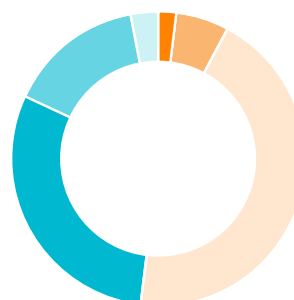
En 2023, nous avons réexaminé la **stratégie de placement** à l'aune du taux d'intérêt technique appliqué depuis 2022, qui n'est plus que de 1 %, de l'abandon de la politique des taux négatifs et de la remontée générale des taux d'intérêt sous l'effet de l'augmentation de l'inflation. Ce nouveau contexte permettra de réaliser le rendement nécessaire en prenant moins de risques de

placement, notamment en réduisant légèrement les risques sur actions de notre portefeuille ces prochaines années, en renforçant les investissements dans l'immobilier et par de nouveaux placements dans les infrastructures. Le portefeuille sera progressivement adapté ces prochaines années.

Les **valeurs immobilisées de la Suva** sont intégralement affectées à des fins précises: conformément à la loi, elles doivent notamment couvrir les provisions constituées en vue du versement des rentes, des futurs frais de traitement et indemnités journalières, ainsi que d'autres prestations d'assurance légales découlant d'accidents et de maladies professionnelles survenus. S'agissant des risques actuariels et des risques de placement, des fonds propres suffisants, dont le seuil minimal est fixé par la loi, sont en outre disponibles. Voir [Finances et placements](#)

Portefeuille de placements

en %



Marché monétaire	2,0
Intérêts	6,0
Crédits	44,0
Actions	30,0
Immobilier	15,0
Stratégies compétentielles	3,0

Immobilier

Tenant systématiquement compte des trois dimensions environnement, société et économie, notre stratégie immobilière considère les évolutions du marché et les besoins de la clientèle, ce qui permet de garantir l'adéquation au marché du portefeuille immobilier et le maintien de sa valeur. La Suva effectue des placements à l'échelle nationale et élargit son parc immobilier de façon continue dans une perspective de placement à long terme.

Comme déjà évoqué, vu la stabilité du cash-flow, nous renforcerons les investissements dans l'immobilier dans le cadre de la nouvelle stratégie de placement. En plus de mettre l'ac-

cent sur les nouvelles acquisitions, nous visons à développer résolument le parc immobilier et à en exploiter le potentiel.

La valeur totale du portefeuille immobilier, composé d'immeubles d'habitation, de bureaux, commerciaux, artisanaux et logistiques, a augmenté de 177 millions de francs en 2023 pour s'établir à 7,06 milliards de francs, y compris les immeubles en construction d'un volume de 436 millions de francs. suva.ch/immobilier

Portefeuille immobilier

Évolution depuis 2021

	2023	2022	2021
	en CHF	en CHF	en CHF
Immeubles actifs	6,62 mrd	6,44 mrd	6,06 mrd
Immeubles en construction	0,44 mrd	0,44 mrd	0,46 mrd
Total placements immobiliers directs	7,06 mrd	6,88 mrd	6,52 mrd

Évolution du taux d'intérêt technique

Le taux d'intérêt technique détermine la rémunération des capitaux de couverture des rentes et donc la contribution des produits des capitaux au financement des rentes. Il est fixé uniformément par le Département fédéral de l'intérieur DFI pour tous les assureurs-accidents. Pour 2023, le taux d'intérêt technique fixé à 1,0 % est resté inchangé par rapport à l'année précédente.

Des provisions et des fonds propres pour couvrir les personnes accidentées et les entreprises

En cas d'accident ou de maladie professionnelle, la Suva verse les prestations prévues par la loi. Le législateur veut que les générations futures n'aient pas à assumer les conséquences d'accidents et de maladies professionnelles du passé. Les prestations futures découlant des accidents et maladies professionnelles déjà survenus doivent donc être couvertes par des provisions. Aucune prime future ne doit servir à financer les accidents du passé. Pour plus d'informations sur les provisions pour prestations de courte et de longue durée, voir [Provisions techniques](#) sur suva.ch.

Des fonds propres pour faire face aux impondérables. La Confédération fixe le montant minimal des fonds propres: selon l'art. 111 al. 4 OLAA, le plancher correspond à un quotient de solvabilité de 100 %, ce qui signifie qu'un événement dommageable tel qu'il s'en produit une fois tous les cent ans seulement est couvert à 100 %. Voir [Fonds propres pour la garantie de la solvabilité](#)

Pour éviter que trop de fonds propres ne soient immobilisés, le Conseil de la Suva fixe un plafond pour le quotient

«En 2023, nos assurés ont bénéficié du reversement de produits excédentaires des placements à hauteur de 754 millions de francs.»

— Hubert Niggli

Chef du département finances et informatique

de solvabilité, lequel, selon décision du Conseil de la Suva de novembre 2023, se monte désormais à 190 %, contre 180 % auparavant. Voir [Marge de fluctuation du quotient de solvabilité](#)

Variation de la solvabilité en 2023. La performance des placements en 2023 a été nettement supérieure aux besoins de financement légaux liés à l'intérêt technique et aux allocations de renchérissement sur les rentes, en conséquence de quoi le quotient de solvabilité a atteint le plafond de 190 % fixé par le Conseil de la Suva. De plus, les fonds propres excédentaires, d'un montant de 1066 millions de francs, dépassent ce plafond. Ce montant sera prélevé et transféré dans une provision distincte, dont l'affectation sera décidée par le Conseil de la Suva.

Reversements dans l'année de primes 2024. En juin 2023, le Conseil de la Suva a décidé de reverser aux assurés environ 750 millions de francs supplémentaires d'excédents de produits des capitaux sous la forme de primes plus basses pour l'année 2024, soit une restitution à hauteur de 20 % des primes nettes dans l'assurance contre les accidents professionnels (AAP) et contre les accidents non professionnels (AANP). Les primes de la Suva resteront ainsi exceptionnellement basses également dans l'année de primes 2024.

AUTOMATISATION: MALÉDICTION OU BÉNÉDICTION?

La numérisation à large échelle de la gestion des cas est une réelle plus-value pour les entreprises assurées, qui bénéficient d'un paiement plus rapide des indemnités journalières, de processus plus efficaces et d'une communication plus transparente. Malgré de nombreux changements, la plupart de nos clients et clientes apprécient cette évolution, ce que confirme l'enquête menée en 2023 auprès de la clientèle. Merci pour la confiance témoignée et la bonne collaboration.

Prestations et réadaptation

Le programme smartCare est bien établi

En 2023, les nouveaux processus de travail dans la gestion des cas ont pu être établis. Plus de 50 % des quelque 500 000 cas traités chaque année par la Suva sont identifiés comme accident selon la LAA par le moteur de règles automatisé. Près de 80 % des décomptes d'indemnités journalières sont réalisés automatiquement par le système. Ce gain d'efficacité est perceptible pour les entreprises assurées. Pour un cas complètement automatisé, il s'écoule 34,5 jours de la déclaration d'accident au paiement de l'indemnité journalière. Avant la transition, ce processus durait 42,7 jours. Grâce aux plateformes en ligne (mySuva pour les entreprises, norme suisse en matière de prestations KLE, etc.), la communication avec les entreprises et les personnes accidentées a gagné en transparence. Les effets de smartCare se reflètent peu à peu aussi dans la satisfaction de la clientèle. La satisfaction à l'égard du traitement des cas a augmenté de 82 à 83 points, de sorte que nous avons à nouveau atteint le niveau de 2018 et 2019.

Évolution des coûts d'assurance

Durant l'exercice 2023, 495 305 accidents et maladies professionnelles ont été déclarés à la Suva (+0,3 %). Après une augmentation importante en 2022, due à la levée des restrictions liées au covid, à de nouveaux grands clients et à la nouvelle branche d'assurance AA AI (assurance-accidents

des personnes pendant des mesures de l'AI), le nombre d'accidents s'est donc à nouveau stabilisé.

La durée de perception des indemnités journalières a diminué pour s'établir à 41,8 jours, contre 42,8 en 2022 (-2,3 %). Le nombre croissant de cas avec indemnités journalières (+7,3 %) s'est répercuté sur leur coût, qui a crû pour atteindre 1,631 milliard de francs (+6,5 %).

En 2023, les frais de traitement par cas ont augmenté à 2048 francs (+7,8 %). Le nombre de cas avec frais de traitement a lui aussi augmenté (+2,5 %), de même que le montant total des frais de traitement, qui s'est élevé à 1,266 milliard de francs (+10,4 %).

Le nombre de nouvelles rentes d'invalidité a fortement augmenté par rapport aux années précédentes (+27,4 % par rapport à 2022). 1319 nouvelles rentes ont été allouées, soit 284 de plus que l'année précédente. Cette hausse s'explique par un changement de pratique lors de la détermination du revenu d'invalidité. Les coûts totaux des nouveaux cas d'invalidité (capital de couverture) se sont élevés à 562 millions de francs (+19,0 %).

Réinsertion professionnelle

Le soutien des employeurs est indispensable à la réussite de la réinsertion professionnelle des personnes accidentées. Pour que ces dernières soient toujours plus nombreuses à pouvoir reprendre le travail le plus rapidement possible ou qu'un poste de travail aménagé puisse leur être proposé, nous cherchons à coopérer avec les entreprises et encourageons un dialogue constructif avec toutes les parties concernées.

La Suva fournit un soutien financier aux entreprises dans le cadre de la mise en place de postes de travail aménagés destinés à favoriser la réintégration et la réinsertion. En 2023, 21 entreprises ayant encouragé activement la réinsertion de personnes accidentées ont bénéficié de notre soutien à hauteur de 20 000 francs chacune.

L'efficacité de cette mesure s'exprime dans le taux de réinsertion constamment élevé: l'an dernier, près de 90 % des victimes d'accidents ont pu reprendre leur activité professionnelle. Au total, 3000 personnes ont reçu le soutien du Case Management en raison de graves blessures, d'une probable absence de longue durée et de perspectives professionnelles incertaines.

Des économies grâce au contrôle des factures

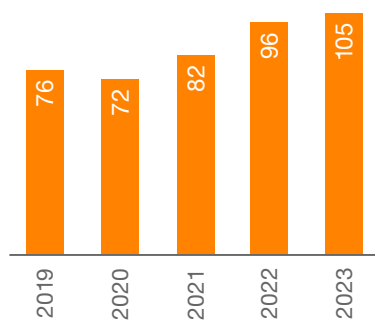
La part des factures traitées automatiquement a augmenté à plus de 70 % en 2023 (65 % en 2022). L'amélioration permanente du moteur de règles de contrôle automatisé des

factures continue à porter ses fruits. En 2023, sur les plus de 105 millions de francs d'économies, quelque 35 % ont pu être générés de manière entièrement automatique.

Durant l'exercice sous revue, le développement n'a pas concerné uniquement le contrôle des factures. Depuis début 2024, les personnes accidentées peuvent transmettre leurs factures directement au moyen de l'application mySuva. Les bases ont été posées pour traiter aussi les factures des personnes accidentées de manière automatisée à l'avenir. En outre, la saisie structurée des demandes de garantie de prise en charge des frais permet de poursuivre l'automatisation dans ce domaine également.

Contrôle des factures

Économies en mio. CHF

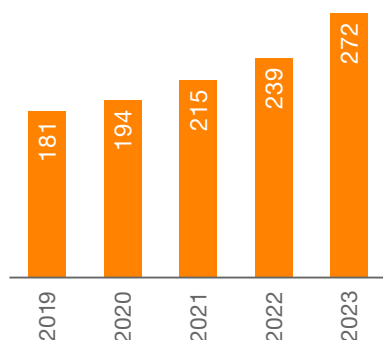


Lutte contre la fraude à l'assurance

En 2023, la Suva a traité 2969 cas suspects (+1,8 %). Le nombre de cas clôturés pour lesquels des soupçons de fraude ont été confirmés s'est établi à 939, contre 810 en 2022. Les économies réalisées, soit 32,6 millions de francs, sont une nouvelle fois supérieures à celles de l'exercice précédent (24,1 millions de francs). Ce montant résulte du non-versement de prestations indues à des personnes accidentées ou à des fournisseurs de prestations médicales tels qu'hôpitaux, médecins ou thérapeutes (25,6 millions de

Lutte contre la fraude à l'assurance

Économies cumulées depuis 2007 en mio. CHF



francs) et de la lutte contre la fraude à l'assurance dans les entreprises assurées (7 millions de francs).

Tarifs médicaux

Négociations tarifaires. Durant l'exercice, les nouvelles conventions tarifaires SwissDRG pour 2023 ont pu être conclues dans le domaine stationnaire avec toutes les cliniques de soins somatiques aigus (y compris les cliniques universitaires et pédiatriques). Tous les tarifs ST Reha ont par ailleurs été adaptés avec les cliniques de réadaptation à partir du 1^{er} janvier 2023.

Dans le domaine ambulatoire, les négociations tarifaires pour la physiothérapie, la psychothérapie psychologique, l'aide et les soins à domicile, TarReha, etc., ont débuté ou ont été poursuivies.

Forum Datenaustausch (FoDa). En 2023, le FoDa a accompli sa première année d'activité sous la nouvelle forme juridique d'association, auquel développement la Suva a contribué de manière déterminante. Pour la transmission électronique des factures, l'introduction du standard XML generalInvoice 5.0 a été décidée et le premier budget de l'association pour l'année suivante adopté.

Collaboration entre les organisations tarifaires et les organisations chargées de garantir la qualité du système de santé. La Commission des tarifs médicaux et le Service central des tarifs médicaux (CTM/SCTM) sont désormais représentés dans toutes les organisations tarifaires et chargées de la qualité du système de santé: d'une part au sein du conseil d'administration de l'organisation tarifaire stationnaire SwissDRG SA, et d'autre part au sein de celui de l'organisation des tarifs médicaux ambulatoires OTMA SA. En outre, le SCTM occupe la vice-présidence de l'association pour le développement de la qualité ANQ. Dans ces trois fonctions, les intérêts de l'assurance-accidents, de l'AI et de l'assurance militaire sont représentés.

Tarif médical ambulatoire TARDOC. Le 1^{er} décembre 2023, les partenaires tarifaires FMH et curafutura ont remis au Conseil fédéral pour approbation la structure tarifaire TARDOC, co-développée aussi par la CTM depuis 2016.

Assurance militaire

La Suva gère l'assurance militaire, qui a le statut d'assurance sociale indépendante, sur mandat et pour le compte de la Confédération. 80 % des cas qu'elle traite concernent des maladies et 20 % des accidents. L'assurance militaire boucle l'exercice sur un bon résultat annuel. [Plus →](#)

Finances. L'assurance militaire a réalisé un bon résultat. En 2023, elle a versé 172,8 millions de francs au titre des

prestations d'assurance et 20,4 millions au titre des frais administratifs. Par rapport à l'année précédente, les prestations d'assurance sont supérieures de 6,7 millions de francs. Le financement a été assuré par la Confédération à hauteur de 170,8 millions de francs et par les primes et les recettes de recours à hauteur de 22,4 millions de francs. Par rapport à 2022, les frais de traitement et les prestations en espèces affichent une augmentation, tandis que les rentes présentent une diminution.

Réinsertion. Conformément à son mandat légal, l'assurance militaire fournit une réinsertion active, contribuant ainsi à accompagner les personnes accidentées et malades et à les réintégrer sur le marché du travail. De cette façon, elle poursuit systématiquement l'approche selon laquelle la réadaptation prime la rente et apporte une contribution importante à la place industrielle suisse et à la sécurité sociale. Elle dispose à ce titre d'une palette complète de mesures de réadaptation (art. 33 ss LAM). Au cours des quinze dernières années, l'assurance militaire a déployé quelque 72 millions de francs pour des mesures de réadaptation professionnelles et sociales.

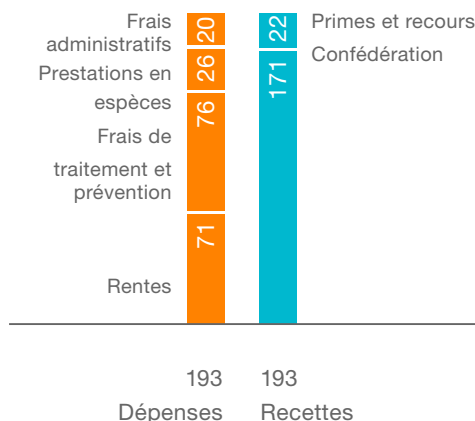
MVedrà. L'assurance militaire a lancé le projet MVedrà durant l'exercice 2022. Ce projet repose sur les objectifs visés par l'assurance militaire, qu'il valide, et oriente à cet effet les processus dans la gestion des cas, les frais de traitement et les prestations en espèces. Le développement des processus ciblé doit permettre de saisir les opportunités offertes par l'évolution technique et de répondre efficacement à la complexité croissante des activités de l'assurance militaire. En 2023, les travaux se sont focalisés sur l'évaluation d'un portail MV destiné à permettre aux clients d'entrer en contact avec l'assurance militaire de manière moderne, efficace et performante et de percevoir, si possible, des prestations de service de sa part.

«La numérisation de la gestion des cas n'est pas uniquement une tendance, mais une nécessité pour que nous puissions rester compétitifs.»

— Daniel Roscher
 Chef du département prestations et réadaptation

Dépenses et recettes de l'assurance militaire

en mio. CHF



Vous trouverez plus d'informations sur la marche des affaires dans l'édition 2024 de la statistique de l'assurance militaire. [Plus →](#)

Un demi-siècle au service des patients

La [Rehaklinik Bellikon](#) (RKB) a été fondée il y a cinquante ans afin de combler de toute urgence une lacune en matière de soins pour les personnes gravement touchées. Cette création était une décision novatrice, qui a révélé son importance au fil du temps. L'ouverture de la [Clinique romande de réadaptation](#) (CRR) à Sion 25 ans plus tard a confirmé la pertinence de cette offre. Actuellement, les deux cliniques de la Suva apportent une contribution majeure en faveur de la guérison et de la réinsertion professionnelle de nombreuses personnes grâce à leur réadaptation hautement spécialisée et à leurs prestations sur mesure. Elles remplissent ainsi un rôle social important dans notre société et continueront par conséquent à réagir de manière prospective et agile sur le marché de la santé. Car l'évolution des tableaux cliniques, des besoins de la patientèle, ainsi que les développements technologiques et numériques influencent les tendances futures dans le domaine de la réadaptation.

Depuis un an, la CRR et la RKB sont réunies sous une direction et une organisation communes. Une rétrospective de cette première année montre que le regroupement des organisations a été très bénéfique. Au cours de l'exercice sous revue, les cliniques de la Suva ont réalisé un chiffre d'affaires de 165,1 millions de francs, soit une hausse de 2,3 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de collaborateurs et collaboratrices a augmenté de 1176 en 2022 à 1182 au 31 décembre 2023. Le taux d'occupation des lits s'est établi à 100,7 % (98,1 % en 2022) pour 378 lits exploités. 138 956 jours de soins ont été comptabilisés, contre 135 409 en 2022.

EN FAISONS-NOUS ASSEZ?

Les activités de base de la Suva sont durables, socialement et économiquement. Mais nous agissons aussi de manière écologiquement durable. En 2018 déjà, la Suva s'est engagée à atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050. Nous présentons pour la première fois un rapport de durabilité exhaustif. Nous le faisons sur une base volontaire et démontrons notre exemplarité en notre qualité d'assurance sociale importante.

Développement durable à la Suva

Pour l'exercice 2023, nous avons établi pour la première fois un rapport de durabilité abordant les trois champs d'action environnement, société et économie. Ce rapport a été établi selon les normes de reporting de développement durable de la Global Reporting Initiative (GRI) et prend en compte les thèmes de notre matrice de matérialité ainsi que les recommandations du contre-projet à l'initiative «Entreprises responsables». Le rapport selon le concept du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD) y est aussi intégré. Voir [rapport de durabilité 2023](#)

La Suva: un employeur durable

Pour renforcer notre manière d'agir responsable, honnête et fiable, nous avons remanié notre code de conduite en 2023. Nous encourageons ainsi notre culture de la confiance comme élément central de notre politique du personnel. Nous contribuons en outre à ce que notre personnel et nos partenaires commerciaux se comportent de manière intègre, en respectant et en incarnant les valeurs de la Suva.

Nous assumons notre responsabilité sociétale en nous engageant avec force en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'égalité des salaires. À l'occasion de l'ajustement des salaires en 2023, nous avons investi pour la première fois 0,3 % de la masse salariale pour résorber les écarts salariaux.

Durabilité dans l'entreprise

Nous prévoyons de réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos immeubles d'exploitation propre selon les objectifs suivants:

D'ici à 2030: émission de 3600 tonnes de CO₂eq (équivalent)

D'ici à 2050: émission de 0 tonne de CO₂eq (équivalent)

Au cours de l'exercice 2023, les émissions de gaz à effet de serre affichent dans l'ensemble une nette baisse de 5,1 % (4824 t CO₂eq) par rapport à 2022 (5086 t CO₂eq). Depuis le premier recensement en 2014, nous avons pu réduire les émissions de gaz à effet de serre de 45,4 % sur l'ensemble de nos sites.

Face au risque de pénurie d'énergie, nous avons réalisé diverses optimisations de l'efficacité énergétique sur tous les sites à l'hiver 2022/2023. Des mesures immédiates telles que l'amélioration de l'éclairage, des installations de chauffage et de ventilation, l'assainissement des bâtiments ainsi que des optimisations dans le centre de calcul ont exercé une influence positive sur la consommation d'énergie.

Résultats atteints en 2023

Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'entreprise

-5 %

(-262 t CO₂eq)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (placements financiers)

-13 %

(-291 000 t CO₂eq)

Investissement en obligations vertes

791 mio. CHF

(+146 mio. CHF)

Anticipant une pénurie d'électricité, la Suva a élaboré des mesures d'organisation en cas de contingentement et analysé l'impact sur ses processus en cas de délestage cyclique du réseau.

Placements immobiliers directs

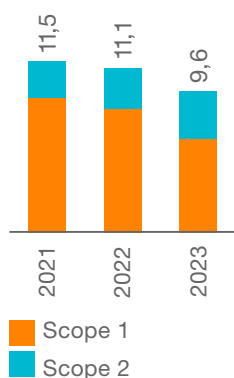
En 2023, nous avons adopté la nouvelle stratégie de placements immobiliers directs 2024–2028 et nous sommes fixé le nouvel objectif d'atteindre zéro émission nette d'ici à 2040. Nous réduisons les gaz à effet de serre et avons défini une trajectoire de réduction selon le scope 1 et le scope 2 du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol). Nous poursuivons cet objectif en remplaçant les combustibles fossiles et en procédant à des assainissements énergétiques globaux.

Évolution des émissions de gaz à effet de serre (émissions GES)

L'analyse régulière des courbes de consommation montre une diminution continue de l'intensité d'émission de nos immeubles de placement au cours des dernières années. Les mesures déjà prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment l'assainissement énergétique global des immeubles Alpenquai à Lucerne et Dreikönigstrasse à Zurich, n'auront d'effet qu'un à deux ans plus tard.

Intensité GES, placements immobiliers directs (selon le GHG Protocol)

en kg par m² de surface de plancher et par année



Photovoltaïque

La production d'électricité photovoltaïque dans nos placements immobiliers directs sera progressivement accrue. En 2023, la production d'électricité de toutes nos installations photovoltaïques s'est élevée à 1,3 GWh.

Vous trouverez une vue d'ensemble concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement du photovoltaïque dans notre rapport de durabilité 2023. Voir [rapport de durabilité 2023](#), chapitre environnement.

Stratégie climat des placements financiers

Par rapport à 2022, nous avons pu, en 2023, réduire les émissions de gaz à effet de serre financées de 13 % à 1,9 million de tonnes. Celles-ci se situent donc 17 % en dessous de l'année de référence 2019 et nous sommes sur la bonne voie pour atteindre notre objectif intermédiaire de -17 % d'ici à 2025.

La stratégie de réduction des émissions directes de gaz à effet de serre financées repose sur trois piliers: l'engagement, la gestion des risques climatiques et les investissements à impact. Avec la stratégie climat, l'objectif est de produire un impact sur l'économie réelle.

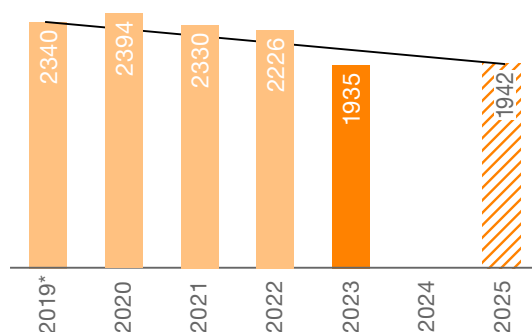
Engagement. En renforçant notre engagement, nous voulons influencer le comportement des entreprises ciblées par nos investissements en direction de l'objectif zéro émission nette.

Les 334 entreprises qui s'engagent pour le climat couvrent quelque 43 % des émissions de gaz à effet de serre concernées par les placements financiers. 37 % de ces entreprises se sont engagées à atteindre l'objectif zéro émission nette vérifié par des tiers d'ici à 2050, soit 6 points de pourcentage de plus que l'année précédente, ce qui constitue un résultat réjouissant.

Investissements à impact. Les investissements à impact doivent nous permettre d'investir de façon ciblée dans des entreprises réduisant les émissions de gaz à effet de serre de manière quantifiable. Pour cela, nous avons établi un portefeuille de 791 millions de francs en obligations vertes. En 2023, ces dernières ont permis d'éviter quelque 224 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre.

Émissions GES, placements financiers

en milliers t CO₂eq (équivalent)



* Année de référence
 ■ Niveau actuel
 ▨ Objectif
 — Trajectoire de réduction

TOUS AUTOUR D'UNE MÊME TABLE

Le Conseil de la Suva est constitué de représentants et représentantes des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, réunis autour d'une même table pour décider de l'orientation à long terme de la Suva, fixer les tarifs des primes et prendre des décisions stratégiques. Trouver ensemble des solutions pragmatiques pour le bien de tous, telle est notre conception d'un partenariat social vécu.

Conseil de la Suva et Commission du Conseil de la Suva

Fondé sur le principe du partenariat social, le Conseil de la Suva est composé de seize représentants des travailleurs et seize représentants des employeurs assurés auprès de la Suva ainsi que de huit représentants de la Confédération. Le partenariat social caractéristique du Conseil de la Suva permet des solutions consensuelles et pragmatiques. Le Conseil de la Suva est notamment chargé de définir les objectifs stratégiques et les moyens nécessaires à la réalisation de ces derniers. Le Conseil fédéral nomme les membres du Conseil de la Suva pour une période de quatre ans. La période administrative s'achève fin 2023.

Tâches

Le Conseil de la Suva est notamment chargé de définir les objectifs stratégiques, d'édicter les règlements organiques de l'entreprise, de statuer sur diverses nominations, d'approuver les normes comptables et de fixer les tarifs des primes. Il a en outre pour tâche d'adopter le budget des frais d'exploitation, le plan financier et les principes comptables. Il adopte le rapport annuel et les comptes annuels avant de les soumettre à l'approbation du Conseil fédéral, décide de l'étendue du réseau des agences et définit les grandes lignes de la politique de prévention.

Composée de huit membres issus du Conseil, la Commission du Conseil de la Suva assume les tâches d'un conseil d'administration au sens du droit des sociétés anonymes.

Elle contrôle notamment la gestion des affaires et la marche de l'entreprise ainsi que sa stratégie. Elle veille par ailleurs à l'adéquation du système de contrôle interne, de la gestion des risques et du système de gestion de la compliance. Elle nomme les membres de la Direction. Les chefs et cheffes de division, les responsables régionaux et le ou la CEO des cliniques de réadaptation sont nommés par la présidence du Conseil de la Suva. La Commission du Conseil édicte des prescriptions sur le placement et la gestion des avoirs de la Suva. Elle statue sur les objets et les nominations qui lui ont été confiés par le Conseil de la Suva. Elle fixe la rétribution du personnel de la Direction et du secrétariat général.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Conseil de la Suva et la Commission du Conseil sont présidés par Gabriele Gendotti. Les charges de vice-présidents sont exercées par Kurt Gfeller, vice-directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam, depuis le 1^{er} janvier 2015, et par Daniel Lampart, responsable du secrétariat et économiste en chef de l'Union syndicale suisse USS, depuis le 1^{er} juillet 2018.

Indemnisation du Conseil

En vertu du règlement adopté par le Conseil fédéral, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2017, les 40 membres du Conseil ont perçu en 2023 des honoraires d'un montant global de 674 815 francs et des prestations annexes d'un montant de 21 667 francs. En 2023, le Conseil de la Suva s'est donc vu allouer un montant total de 696 482 francs. Le président du Conseil de la Suva a perçu des honoraires de 97 300 francs et des prestations annexes de 2649 francs.

Membres

40

Représentants et
représentantes des
travailleurs et
travailleuses

16

Représentants et
représentantes des
employeurs et
employeuses

16

Représentants et
représentantes de la
Confédération

8

Présidence du Conseil de la Suva



Gabriele Gendotti

né le 10 octobre 1954
Président du Conseil de la Suva et de la Commission du Conseil depuis le 1^{er} janvier 2018, lic. iur.

Carrière professionnelle

Conseiller municipal (2015–2019) et conseiller communal de Faido (1983–2000), président du Conseil de fondation du Fonds national suisse FNS (2012–avril 2018), chef du Département de l'instruction publique du canton du Tessin (2000–2011), vice-président de la CDIP et membre de la CUS (2000–2011), conseiller national (1999–2000), député au Grand Conseil tessinois (1987–1999), propriétaire de trois études d'avocats au Tessin (1983–2000).

Gabriele Gendotti est président du Conseil de Fondation de l'Institut de Recherche en Biomédecine IRB à Bellinzone, de la Fondazione C. e A. Cavargna, du Bellinzona Institutes of Science (Bios+) et de la Nuova Cari società di gestione Sagl à Faido et vice-président du Conseil de la Fondazione Centro Competenze Non Profit cenpro. Il est membre du comité de l'association Museo di Leventina et de la CORSI, délégué SRG SSR et directeur de l'entreprise Segheria Cattaneo SA.



Daniel Lampart

né le 2 septembre 1968
Vice-président du Conseil de la Suva depuis le 1^{er} juillet 2018, dr phil. I, lic. oec.

Carrière professionnelle

Premier secrétaire et économiste en chef (depuis 2011) et secrétaire central, adjoint du premier secrétaire et économiste en chef de l'Union syndicale suisse USS (2006–2011), collaborateur scientifique, chef de projet et chargé de cours auprès du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF) (1999–2006).

Daniel Lampart est vice-président de la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage et membre du conseil de fondation de la Kulturstiftung des SGB et de la Stiftung SGB für Bildung und Publikation. Il est en outre membre du conseil d'administration de la Commission fédérale de la politique économique.



Kurt Gfeller

né le 14 septembre 1960
Vice-président du Conseil de la Suva depuis le 1^{er} juillet 2015, lic. rer. pol.

Carrière professionnelle

Vice-directeur (depuis 1998) et secrétaire de l'Union suisse des arts et métiers usam (1992–1997).

Kurt Gfeller est membre du Conseil de fondation de la caisse supplétive LAA, membre du Conseil de fondation et membre du comité de placement de proparis Prévoyance arts et métiers Suisse ainsi que membre de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST et de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle.

Président

Gabriele Gendotti

Représentants et
représentantes de la
Confédération

Séverine Arnold

Université de Lausanne

Reto Babst

Hôpital cantonal de Lucerne

Franziska Bitzi Staub

Ville de Lucerne

Gabriele Gendotti*

Faido

Markus Notter*

Zurich

Pascal Richoz

Secrétariat d'État à l'économie SECO

Andreas Rickenbacher

Biel/Bienne

Barbara Schaerer

Berne

État au 31 décembre 2023

Les membres du Conseil de la Suva sont nommés pour une période de quatre ans. La période administrative actuelle s'étend du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

* Membres de la Commission du Conseil de la Suva

1^{er} vice-président

Daniel Lampart

Représentants et
représentantes des travailleurs
et travailleuses

Renzo Ambrosetti

Syndicat Unia

Thomas Bauer

Travail.Suisse

Vincent Brodard

Syndicat du personnel des transports SEV

Tanja Brülisauer*

Syndicat transfair

Judith Bucher

Syndicat des services publics SSP

Nicole de Cerjat

Société suisse des employés de commerce

Daniel Lampart*

Union syndicale suisse USS

Nico Lutz*

Syndicat Unia

Urs Masshardt

Hotel & Gastro Union HGU

Christine Michel

Syndicat Unia

Sandrine Nikolic-Fuss

kapers

Corrado Pardini

Syndicat Unia

Giorgio Pardini

Syndicat des médias et de la communication syndicom

Véronique Polito

Syndicat Unia

Renato Ricciardi

Organizzazione Cristiano Sociale Ticinese (OCST)

Adrian Wüthrich

Travail.Suisse

2^e vice-président

Kurt Gfeller

Représentants et
représentantes des employeurs
et employeuses

Thierry Bianco

suissetec

Thomas Bösch

Arbeitgeberverband Basler Pharma-, Chemie- und Dienstleistungsunternehmen

Myra Fischer-Rosinger

swissstaffing

Gabriela Gerber

Association suisse des brasseries

Kurt Gfeller*

Union suisse des arts et métiers usam

Charles-Albert Hediger

Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA

Silvia Huber-Meier

Fédération des Industries Alimentaires Suisses fial

Thomas Iten

Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten VSSM

Reto Jaussi

Association suisse des transports routiers ASTAG

Gian-Luca Lardi

Société Suisse des Entrepreneurs SSE

François Matile

Convention patronale de l'industrie horlogère suisse

Gerhard Moser*

Société Suisse des Entrepreneurs SSE

Roland A. Müller*

Union patronale suisse UPS

Roman Rogger

VSIG Commerce Suisse

Thomas Schaffter

Association patronale des arts graphiques viscom

Kareen Vaisbrot

Swissmem

Commissions du Conseil de la Suva

La Commission de contrôle des finances, la Commission de contrôle des immeubles et la Commission de l'assurance militaire épaulent le Conseil de la Suva dans leurs domaines de compétence respectifs.

Commission de contrôle des finances

La Commission de contrôle des finances évalue entre autres la situation financière de la Suva, vérifie la comptabilité et contrôle les comptes annuels. Ses comptes rendus au Conseil de la Suva sont fondés sur les activités d'audit de la révision externe.

Commission de contrôle des immeubles

La Commission de contrôle des immeubles évalue et approuve le volet stratégique des placements immobiliers directs. Elle est entre autres l'organe de conseil spécialisé de la Commission du Conseil de la Suva et approuve la stratégie immobilière dans le cadre du plan d'investissement et de la stratégie globale de placement à long terme adoptée par la Commission du Conseil. En outre, elle dispose d'un droit de veto sur la conformité stratégique des décisions de la Direction en cas d'acquisition et d'aliénation de biens immobiliers de placement à partir d'un montant déterminé et prend position sur certaines affaires particulières à l'intention de la Commission du Conseil de la Suva.

Commission de l'assurance militaire

L'assurance militaire est gérée par la Suva en tant qu'assurance sociale fédérale indépendante. La Commission de l'assurance militaire se charge de sa surveillance. Elle est également chargée de procéder à l'examen préalable des affaires concernant l'assurance militaire qui relèvent de la compétence du Conseil de la Suva, de préserver les intérêts de l'assurance militaire face à l'instance de haute surveillance, de procéder à l'examen préalable du budget et des comptes de l'assurance militaire à l'intention de la Direction et de prendre position sur les questions et les affaires importantes concernant l'assurance militaire.

Commission de contrôle des finances

Roman Rogger

président

Franziska Bitzi Staub
Judith Bucher
Kurt Gfeller
Urs Masshardt

Commission de contrôle des immeubles

Renzo Ambrosetti

président

Thierry Bianco
Urs Masshardt
Gerhard Moser
Barbara Schaerer

Commission de l'assurance militaire

Barbara Schaerer

présidente

Thomas Bösch
Urs Masshardt
Markus Notter

Direction

pertinentes de l'ordonnance sur les salaires des cadres, à 2 342 624 francs, prestations annexes comprises. Le président de Direction a perçu une rémunération fixe d'un montant de 490 000 francs, des versements uniques de composantes variables d'un montant de 147 000 francs et des prestations annexes de 10 327 francs.

Les indemnités versées aux membres de la Direction sont fixées chaque année par la Commission du Conseil de la Suva. Les membres de la Direction, comme tous les autres cadres, sont assurés auprès de l'Institution de prévoyance de la Suva aux mêmes conditions que les autres collaborateurs et collaboratrices. Il existe en outre un plan de prévoyance particulier. Les membres de la Direction exerçant des mandats pour le compte de la Suva lui remettent l'intégralité des indemnités perçues dans ce contexte.

Tâches

La Direction est l'organe exécutif suprême sur le plan opérationnel. Elle met en œuvre la stratégie de l'entreprise et représente la Suva envers l'extérieur. Le président de Direction et les trois membres de la Direction décident des mesures nécessaires pour que la Suva puisse remplir sa mission et assurer une conduite uniforme des affaires.

La Direction prépare les dossiers du Conseil de la Suva et de ses commissions et applique leurs décisions. Elle se compose de quatre départements: le département clients et partenaires est subordonné au président de Direction, Felix Weber, dont le suppléant, Daniel Roscher, dirige le département prestations et réadaptation. Le département finances et informatique est dirigé par Hubert Niggli, et le département protection de la santé et personnel par Edith Müller Loretz.

Le président de Direction assume la supervision des différents départements ainsi que la responsabilité globale de la gestion opérationnelle de l'entreprise vis-à-vis du Conseil de la Suva.

Indemnités allouées aux membres de la Direction

L'indemnisation des quatre membres de la Direction est fondée sur une rémunération de base et sur une part de salaire variable liée aux prestations. En 2023, l'indemnisation s'est élevée au total, conformément aux dispositions

Clients et partenaires

Felix Weber

Protection de la santé et personnel

Edith Müller Loretz

Finances et informatique

Hubert Niggli

Prestations et réadaptation

Daniel Roscher



Felix Weber

né le 3 novembre 1965
Président de Direction depuis 2016, membre de la Direction depuis 2009, lic. oec. HSG, économiste d'entreprise

Carrière professionnelle:
groupe Zurich Assurance (différentes fonctions dirigeantes); Concordia Assurance suisse de maladie et accidents (membre de la Direction, chef de l'unité d'entreprise Marché); Suva (membre de la Direction et chef du département prestations et réadaptation).

Président de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST; président du Conseil de fondation du Bureau de prévention des accidents BPA; président de l'Association Swissdec.

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: MediData AG, Root*, développement de logiciels et transfert électronique de données, Betagtenzentren Emmen AG, Emmen.



Edith Müller Loretz

née le 7 avril 1968
Membre de la Direction depuis 2019, économiste d'entreprise Hochschule für Wirtschaft HSLU, Lucerne, et Tourismus und Freizeit HTW, Coire

Carrière professionnelle:
cheffe du team campagnes, cheffe du secteur sécurité durant les loisirs, cheffe de la division offres de prévention, cheffe du département protection de la santé et membre de la Direction de la Suva; membre du Conseil de fondation du Bureau de prévention des accidents BPA et membre de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST; membre du Conseil de Fondation Promotion Santé Suisse; membre de la Commission de prévoyance en faveur du personnel du Bureau de prévention des accidents BPA.

Aucun mandat nécessitant l'accord de la Commission du Conseil de la Suva.



Hubert Niggli

né le 30 juin 1968
Membre de la Direction depuis 2019, dr sc. nat., physicien

Carrière professionnelle:
recherche en Suisse et à l'étranger (Institut Paul Scherer, CERN, Berkeley National Laboratory); analyste risques (Zurich Réassurance); underwriter pour la réassurance non traditionnelle (Converium Ltd); responsable de la recherche quantitative et de la gestion des risques; responsable des placements financiers, de la comptabilité et du controlling financier (Suva).

Aucun mandat nécessitant l'accord de la Commission du Conseil de la Suva.



Daniel Roscher

né le 28 septembre 1962
Membre de la Direction depuis 2016, économiste d'entreprise ES AKAD, EMBA Université de Zurich

Carrière professionnelle:
groupe Zurich Assurance (différentes fonctions dirigeantes); Limmat Compagnie d'Assurances SA et Mobilière Suisse (chef du service des sinistres); groupe Zurich Assurance (assurance des personnes, grands comptes sinistres et souscription); Suva (chef de l'agence Suva Zürich, contrôleur de processus gestion des cas).

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: membre du Conseil d'administration de SwissDRG SA, président de la Commission des tarifs médicaux LAA*; conseiller consultatif du CAS Claims Management de la ZHAW, membre du comité consultatif de l'association Compasso.

* Sur mandat de la Suva

Gouvernance d'entreprise

Dotée d'une gouvernance d'entreprise orientée vers l'avenir, la Suva crée les conditions essentielles pour la réussite de l'entreprise et la création de valeur ajoutée durable. La prise en compte des intérêts des différentes parties prenantes au sein de l'entreprise lui permet d'atteindre des objectifs économiques, sociaux et environnementaux de manière complète et donc durable. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet de trouver des solutions consensuelles et pragmatiques. Le principe directeur sur lequel repose le code de conduite en est le reflet: «Par nos actes, nous générons de la confiance, de la sécurité et de la transparence.»

Compliance

Le système de gestion de la compliance de la Suva sert à promouvoir le respect des dispositions légales et des règles internes à travers une planification et des rapports réguliers ainsi que des contrôles et des audits ad hoc. L'observation des prescriptions de compliance, notamment celles de protection des données, est placée sous surveillance permanente et fait l'objet des mesures nécessaires en cas de non-respect. Deux fois par an, la Direction reçoit un rapport établi à l'intention de la Commission du Conseil de la Suva sur l'état de la gouvernance d'entreprise.

En 2023, la Suva a poursuivi le développement du système de gestion de la compliance et du cadre normatif de pro-

tection des données. Dans ce domaine, l'accent a été mis sur le respect des dispositions légales issues de la loi fédérale sur la protection des données révisée. L'introduction d'une gouvernance de protection des données à l'échelle de l'entreprise et un didacticiel de sensibilisation obligatoire pour l'ensemble du personnel en sont deux exemples. Les contrôles portant sur les risques de compliance ont par ailleurs été globalement renforcés. Les textes et la conception du code de conduite, au cœur de la culture de la compliance, ont eux aussi été révisés en conséquence.

Gestion des risques

La Direction définit les conditions générales et fournit les méthodes et les instruments nécessaires à la mise en œuvre du processus de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. La gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, qui soutient la gestion stratégique et opérationnelle de l'entreprise, est intégrée dans les processus de direction de la Suva. Grâce à l'efficacité des contrôles effectués, le système de contrôle interne (SCI), pilier de la gestion des risques, permet de réduire les principaux risques de gestion des processus. La Commission du Conseil de la Suva examine au moins deux fois par an les risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs stratégiques de la Suva, son évolution continue et durable ou son positionnement optimal sur le marché.

Révision interne

Directement subordonnée à la Commission du Conseil de la Suva et au président du Conseil, la révision interne délivre indépendamment et objectivement des prestations d'audit et de conseil destinées à produire une valeur ajoutée et à améliorer les processus. La révision interne participe à la réalisation des objectifs de la Suva à travers l'évaluation systématique et l'amélioration ciblée de la gestion des risques, des contrôles et des processus de conduite et de surveillance. Elle travaille en toute autonomie et se conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle de la révision interne.

Révision externe

Une société de révision externe vérifie la comptabilité et la clôture des comptes selon les prescriptions en vigueur (notamment l'art. 65 LAA). Elle définit ses axes prioritaires en tenant compte des contrôles effectués par la révision interne. La société mandatée, PricewaterhouseCoopers SA depuis l'exercice 2022, peut exercer son activité pour la Suva pendant six années de suite au maximum.

Organisation générale



Organisation opérationnelle

Clients et partenaires

Felix Weber

Secrétariat général Marc Epelbaum
Relations clients et communication Daniela Bassi
Innovation et produits numériques Reto Christen
Développement de l'entreprise Hans-Joachim Gerber
Région Nord-Ouest Cinzia Pacilli
Région Centre-Nord Christophe Schwyzer
Région Nord-Est Oliver Eugster
Région Centre-Ouest Kilian Bärtschi
Région Sud-Ouest Patrick Garazi
Région Sud Roberto Dotti
Région Est Marcel Kempf

Protection de la santé et personnel

Edith Müller Loretz

État-major protection de la santé et personnel Verena Zellweger
Médecine du travail Anja Zyska Cherix
Sécurité / santé au travail André Meier
Sécurité / santé au travail Suisse romande Olivier Favre
Offres de prévention Philippe Gassmann
Conseil en prévention Jean-Claude Messerli
Human Resources Nathalie Leschot

Finances et informatique

Hubert Niggli

Placements financiers Christoph Bianchet
Comptabilité d'entreprise et controlling Alexander Kohler
Immeubles Franz Fischer
Informatique Stefan Scherrer
Technique de l'assurance Peter Blum
CSAA ¹⁾ Oliver Ruf

Prestations et réadaptation

Daniel Roscher

État-major prestations et réadaptation Gabriela Schneebeli
État-major innovation Stephan Dünki
Tarifs médicaux Andreas Christen
Assurance militaire Martin Rüfenacht
Division juridique Kilian Ritler
Traitement des cas Barbara Ingold Boner
Médecine d'assurance Josef Grab
Région Suisse occidentale ²⁾ Philippe Conus
Région Centre ²⁾ Bruno Schatzmann
Région Est ²⁾ Ralph Sutter
Région Sud ²⁾ Matteo Calanca
Cliniques de réadaptation Gianni R. Rossi

¹⁾ Groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents

²⁾ Y compris les antennes de l'assurance militaire

COMPTES ANNUELS

Comptes annuels

39	Compte d'exploitation général 2023
41	Bilan au 31 décembre 2023
42	Tableau de financement 2023
43	Tableau des fonds propres 2023
44	Annexe aux comptes annuels 2023
72	Rapport de l'organe de révision
75	Rapport de la Commission de contrôle des finances
76	Commentaires sur les comptes annuels 2023
79	Comparaison sur cinq ans
84	Chiffres relatifs au domaine de l'assurance

Compte d'exploitation général 2023

	N° réf.	Compte par. Annexe 1 N° réf.	2023	2022
			1000 CHF	1000 CHF
Primes	2	I	4 469 162	4 612 941
Prestations pour soins et remboursements de frais			-1 250 777	-1 140 978
Indemnités journalières			-1 630 595	-1 554 973
Rentes et indemnités en capital			-1 309 367	-1 311 810
Allocations de renchérissement sur les rentes			-223 574	-192 076
Prestations d'assurance payées		II	-4 414 313	-4 199 837
Recettes de recours		III	163 625	154 277
Provisions pour prestations de courte durée			-162 441	-131 950
Provisions pour prestations de longue durée			311 804	63 301
Provisions pour allocations de renchérissement			-32 909	1 668
Variation des provisions techniques	9	IV	116 454	-66 981
Charges d'exploitation	3	V	-592 696	-584 456
Produit des placements de capitaux			1 238 291	933 330
Gains et pertes résultant des placements de capitaux			1 385 642	-5 804 343
Frais de gestion des placements de capitaux			-41 868	-42 283
Résultat des placements de capitaux	4	VI	2 582 065	-4 913 296
Provision pour risques découlant des placements de capitaux: constitution ou utilisation	5	VII	-2 079 995	4 835 334
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail		VIII	105 385	104 861
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels		IX	-96 549	-102 721
Charges d'exploitation récupérées au titre de l'assurance militaire		X	20 353	19 620
Utilisation provision pour risques découlant des placements de capitaux	10	XI	1 065 973	-
Provision pour produits excédentaires des placements: constitution ou utilisation	10	XI	-268 220	806 035
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: constitution	10	XI	-6 489	-238 946
Utilisation provision pour restitution de l'excédent Covid-19	10	XII	-	253 000
Autres charges et produits			820 453	841 849
Réduction du produit exceptionnel des placements		XIII	-754 415	-567 089
Restitution de l'excédent Covid-19		XIV	-1 418	-264 482
Résultat de l'activité opérationnelle		XV	308 922	-151 740
Résultat des activités accessoires	6		165	165
Résultat de l'exercice			309 087	-151 575
Fonds de compensation: prélèvement ou dotation			309 087	-151 575
Affectation du résultat de l'exercice			309 087	-151 575

Commentaires sur le compte d'exploitation général

Afin d'augmenter le niveau de transparence et de clarté, les améliorations ci-après ont été introduites dans les comptes annuels 2023.

Outre le compte d'exploitation général à la page précédente (en tant que «primary statement» statutaire), l'annexe 1 contient les comptes partiels de la Suva, qui facilitent la compréhension économique du résultat de l'exercice. Les références supplémentaires dans la troisième colonne (chiffres romains) permettent de faire le lien entre les deux présentations.

L'assurance militaire est gérée par la Suva à titre fiduciaire, sans risque actuariel, sur mandat de la Confédération, raison pour laquelle le compte d'exploitation général de la Suva n'indique que les charges d'exploitation et leur indemnisation par la Confédération. Les détails figurent dans le compte d'exploitation de l'assurance militaire à l'annexe 18.

Les adaptations concernant l'assurance militaire entraînent, à des fins de comparabilité, une adaptation des valeurs de l'exercice précédent figurant dans le compte d'exploitation général (Prestations d'assurance payées 166 042 000 francs, Recettes de recours -689 000 francs, Autres charges et produits - Charges d'exploitation récupérées au titre de l'assurance militaire -144 205 000 francs).

Sur le plan du contenu, les aspects ci-après du compte d'exploitation général méritent quelques commentaires.

La baisse des taux de primes nets dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels ainsi que celle des suppléments pour frais administratifs dans l'assurance contre les accidents non professionnels ont induit une réduction des recettes de primes.

Les prestations d'assurance payées ont augmenté au niveau tant des prestations pour soins et des remboursements de frais que des indemnités journalières. Seules les rentes payées sont demeurées pratiquement inchangées.

Les charges d'exploitation, qui comprennent aussi les frais de liquidation des cas en cours, sont restées pratiquement stables (+1,4 %).

La performance des placements de capitaux à hauteur de 4,8 % a permis de réaliser un résultat comptable de 2582 millions de francs. Après financement du taux d'intérêt technique et des allocations de renchérissement, un montant de 2080 millions de francs sera attribué à la provision pour risques découlant des placements de capitaux.

Pour réduire le produit exceptionnel des placements (754 millions de francs), la provision constituée à cette fin au cours des années précédentes a été dissoute.

Ainsi, le résultat de l'exercice (y c. activités accessoires) s'établit au total à 309 millions de francs.

Bilan au 31 décembre 2023

	N° réf.	2023	2022
		1000 CHF	1000 CHF
Actif			
Placements de capitaux	7	58 146 425	55 970 443
Immobilisations incorporelles		72 869	85 365
Immobilisations corporelles		59 689	55 814
Créances	8	4 192 435	3 938 847
Disponibilités		170 648	172 582
Comptes de régularisation actifs		31 058	57 050
Total de l'actif		62 673 124	60 280 101
Passif			
Provisions pour prestations de courte durée		10 205 391	10 042 950
Provisions pour prestations de longue durée		28 379 014	28 690 818
Provisions pour allocations de renchérissement		413 236	380 327
Provisions techniques	9	38 997 641	39 114 095
Provisions non techniques	10	12 874 616	11 606 350
Engagements liés aux placements de capitaux	7	2 334 178	1 589 928
envers les fournisseurs et les prestataires		43 599	64 514
autres		230 298	194 593
Autres engagements		273 897	259 107
Comptes de régularisation passifs	11	4 309 093	4 136 009
Fonds propres		3 883 699	3 574 612
Total du passif		62 673 124	60 280 101

Commentaires sur le bilan

Dans le bilan, deux postes ont été adaptés dans la présentation des placements de capitaux afin d'améliorer la cohérence entre le reporting interne et externe (2022: transfert des intérêts courus, soit 37 781 000 francs, du poste Comptes de régularisation actifs au poste Placements de capitaux, transfert du droit de timbre, soit 1 178 000 francs, du poste Autres engagements – autres au poste Engagements liés aux placements de capitaux). De plus, une partie des provisions d'entreprise a été reclassée à la suite d'une réévaluation et transférée des engagements à court terme aux engagements à long terme (2022: transfert d'un montant de 5 128 000 francs du poste Autres engagements – autres au poste Provisions non techniques). Ces adaptations ont été apportées tant à l'exercice en cours qu'à l'année précédente.

Tableau de financement 2023

	2023	2022
	1000 CHF	1000 CHF
Résultat de l'exercice	309 087	-151 575
Gains et pertes réalisés sur les placements de capitaux	-1 147 925	4 941 427
Variation des disponibilités	-755 324	-1 392 261
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués: achat et vente	-274 330	-538 261
Obligations: achat et vente	1 722 029	-822 235
Placements immobiliers indirects: achat et vente	0	-272 617
Immeubles de placement: achat et vente	-155 354	-191 626
Actions: achat et vente	182 648	948 235
Placements alternatifs: achat et vente	-371 734	-143 990
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité: achat et vente	621 489	284 303
Fonds à investisseur unique: rachat ou émissions	-1 996 901	1 029 126
Variation nette des créances de placements de capitaux	-580	85 447
Variation nette des provisions techniques	-116 454	66 981
Variation nette des créances	-253 588	44 978
Variation nette des engagements	14 791	5 038
Variation nette des provisions non techniques	1 268 316	-5 653 513
Amortissements des immobilisations corporelles	-5 516	13 492
Amortissements des immeubles d'exploitation	96	62
Amortissements des immobilisations incorporelles	12 101	12 495
Variation nette des comptes de régularisation actifs	25 992	77 565
Variation nette des comptes de régularisation passifs	173 084	-19 967
Flux de trésorerie découlant de l'exploitation (cash-flow)	-748 073	-1 676 895
Immobilisations corporelles: entrées ou sorties	10 710	-9 742
Immeubles d'exploitation: entrées ou sorties	-9 165	-5 365
Immobilisations incorporelles: entrées ou sorties	394	-102
Flux de trésorerie découlant des investissements	1 939	-15 208
Engagements liés aux placements de capitaux: augmentation ou diminution	744 250	1 554 041
Fonds de secours: prélèvement et prestations	-50	-70
Flux de trésorerie découlant des opérations financières	744 200	1 553 971
= Variation nette du solde du flux de trésorerie	-1 933	-138 132
+ Ancien solde du flux de trésorerie	172 582	310 714
= Nouveau solde du flux de trésorerie	170 648	172 582

Commentaires sur le tableau de financement

Sur la base de la Swiss GAAP RPC 40, Présentation des comptes des compagnies d'assurance, la gestion des placements de capitaux constitue pour la Suva une activité lucrative principale, ce qui explique pourquoi les achats et ventes correspondants figurent sous la rubrique Flux de trésorerie découlant de l'exploitation.

L'inscription au bilan des modifications apportées à trois postes du bilan (voir page précédente) modifie les postes correspondants dans le flux de trésorerie de l'année précédente, sans affecter le résultat.

Tableau des fonds propres 2023

	AAP	AANP	AFC	AAC	AA AI	Activités accessoires	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Fonds de compensation							
État au 1 ^{er} janvier 2022	1 618 994	1 663 778	65 240	300 945	–	77 231	3 726 188
Attribution	148 339	–	–	1 973	2 239	165	152 716
Prélèvement	–	–289 613	–14 679	–	–	–	–304 292
État au 31 décembre 2022	1 767 333	1 374 165	50 561	302 918	2 239	77 396	3 574 612
Attribution	61 072	232 688	4 310	9 246	1 606	165	309 087
Prélèvement	–	–	–	–	–	–	–
État au 31 décembre 2023	1 828 405	1 606 853	54 871	312 164	3 845	77 561	3 883 699
Total des fonds propres	1 828 405	1 606 853	54 871	312 164	3 845	77 561	3 883 699

Commentaires sur le tableau des fonds propres

Depuis janvier 2022, la Suva gère, sur mandat de la Confédération, la branche d'assurance AA AI, c'est-à-dire l'assurance-accidents des personnes participant à une mesure de l'assurance-invalidité (AI).

Annexe aux comptes annuels 2023

Généralités

La Suva est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique et ayant son siège à Lucerne.

La présentation des comptes de la Suva se fonde sur l'art. 65 LAA. En application de cette base légale, les présents comptes annuels sont conformes au Code suisse des obligations, sans les dispositions relatives aux comptes consolidés (art. 963–963b), ainsi qu'aux dispositions spéciales du droit des assurances sociales (notamment l'art. 90b LAA sur le financement des allocations de renchérissement et les normes comptables définies par le DFI pour les assureurs-accidents). De plus, pour faciliter la comparabilité avec d'autres compagnies d'assurance, les immeubles de placement sont portés au bilan à la valeur de marché et la comptabilisation des instruments dérivés déroge, à certaines conditions, au principe de comptabilisation en termes bruts (voir commentaires sur les Placements de capitaux – dérivés dans le tableau 7). La structure des comptes annuels, de même que les informations figurant dans l'annexe concernant les engagements à long terme, se fondent quant à elles sur la norme Swiss GAAP RPC 40. Pour améliorer la compréhension des comptes annuels, la Suva publie en outre des données complémentaires.

Événements postérieurs à la date du bilan

Entre le jour de clôture du bilan et la date de publication du présent rapport financier, il ne s'est produit aucun événement qui ait influencé de façon significative la situation financière et les résultats de l'exercice et qui ne figure déjà dans les comptes annuels.

Principes de présentation des comptes et d'évaluation

Généralités

Toutes les opérations, à l'exception des placements de capitaux (voir plus bas), sont enregistrées dans les livres à la date de conclusion et évaluées dès cet instant selon les principes ci-après pour la détermination du résultat. Les actifs et les engagements sont évalués individuellement.

Lorsque la valeur du marché n'est pas appliquée, l'évaluation est réalisée avec prudence, sans être un obstacle à l'appréciation fiable de la situation économique de l'entreprise. Si des indices concrets montrent une surévaluation des actifs ou des provisions trop faibles, les valeurs font l'objet d'une vérification et, le cas échéant, d'un ajustement.

Placements de capitaux

Les placements sur les marchés des capitaux sont enregistrés dans les livres à la date de valeur. Ils sont portés au bilan à la valeur de marché, à l'exception des prêts, hypothèques et crédits syndiqués, qui sont évalués à leur valeur nominale; ceux-ci font l'objet de corrections de valeur si nécessaire.

Positions en monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen des devises à la date de clôture du bilan. Durant l'année, les cours du jour sont appliqués. Les principaux cours en fin d'exercice sont les suivants.

Cours de change en fin d'année	2023	2022
	en CHF	en CHF
1 EUR	0.9289	0.9896
1 GBP	1.0716	1.1187
1 USD	0.8414	0.9245
1 CAD	0.6335	0.6827
100 JPY	0.5965	0.7504
1 AUD	0.5742	0.6309

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont portées au bilan si elles apportent un avantage quantifiable pendant plusieurs années.

Les valeurs incorporelles créées par l'entreprise elle-même ne sont pas portées à l'actif du bilan, à l'exception de l'application clé dédiée aux opérations d'assurance, qui est identifiable et apporte un avantage spécifique quantifiable pendant plusieurs années.

Les amortissements sont effectués de manière planifiée et linéaire sur une période de trois ans, voire de quinze ans au maximum dans des cas dûment justifiés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles d'un montant total inférieur à 500 000 francs (par décision d'investissement) ne sont pas inscrites à l'actif du bilan. Elles sont directement portées au compte de résultats.

Les amortissements d'immobilisations corporelles portées à l'actif du bilan sont effectués de manière planifiée sur toute la durée d'utilisation de l'immobilisation corporelle. La durée d'utilisation théorique des différentes catégories d'immobilisations est la suivante.

– Aménagements individualisés	10 ans
– Mobilier, machines et véhicules	5 ans
– Matériel informatique (hardware)	3–5 ans

Les immeubles des cliniques à Sion et à Bellikon font partie de l'activité accessoire gestion de cliniques de réadaptation selon l'art. 67a LAA. Ils ont été portés au bilan à leur coût d'acquisition et amortis au franc symbolique jusqu'à fin 2018. Les investissements à valeur ajoutée réalisés depuis lors sont portés à l'actif du bilan et amortis sur 30 ans au maximum.

Stocks

Le matériel et les articles manufacturés achetés sont évalués à leur coût d'acquisition ou à la valeur nette du marché, si celle-ci est inférieure. Les marchandises stockées durant une longue période font l'objet d'une correction de valeur appropriée.

Provisions techniques

Les provisions techniques sont nécessaires pour garantir les futurs droits aux prestations découlant de l'ensemble des accidents et des maladies professionnelles survenus jusqu'à la date du bilan. Elles se composent des provisions pour prestations de courte durée, des provisions pour prestations de longue durée et des provisions pour allocations de renchérissement, ainsi que des provisions pour les frais de gestion des sinistres et pour les recettes provenant d'actions récursoires.

Les provisions pour prestations de courte durée sont constituées des provisions pour frais de traitement, des provisions pour prestations pour soins, ainsi que des provisions pour indemnités journalières.

Les provisions pour frais de traitement et indemnités journalières sont calculées par type de prestation à partir de triangles de développement séparés.

Les prestations pour soins couvrent les prestations de soins et d'assistance, qui doivent être versées régulièrement aux personnes assurées, en règle générale jusqu'à leur décès. Elles sont donc capitalisées, tout comme les rentes d'invalidité.

Les provisions pour prestations de longue durée se composent:

- des capitaux de couverture des rentes en cours pour cause d'invalidité (art. 18 ss LAA), d'impotence (art. 26 ss LAA) ou de décès (art. 28 ss LAA);
- du supplément de sécurité mis à disposition pour le risque de paramètre;
- des réserves pour rentes, c'est-à-dire des provisions pour les accidents déjà survenus, pour lesquels les rentes et autres prestations de longue durée non allouées sous forme de rente ne sont pas encore déterminées;
- d'éventuelles provisions selon l'art. 90 al. 3 LAA pour le financement de modifications des normes comptables uniformes au sens de l'art. 89 al. 1 LAA.

Les capitaux de couverture sont calculés au moyen d'un logiciel certifié, selon les normes comptables uniformes édictées par le DFI. Au cas où ces normes comptables ne suffiraient pas, un supplément de sécurité est constitué.

Les réserves pour rentes sont calculées sur la base de l'expérience historique acquise en matière de sinistres et elles sont suffisantes, comme on pouvait s'y attendre, pour financer les prestations d'assurance futures. Les réserves pour rentes sont déterminées selon des méthodes d'estimation actuarielles reconnues.

Les provisions pour allocations de renchérissement dans l'AFC, l'AAC et l'AA AI se composent:

- des capitaux de couverture des allocations de renchérissement déjà fixées;
- des provisions pour le financement des futures allocations de renchérissement.

Il y a lieu de constituer des provisions pour les frais de gestion des sinistres, afin de pouvoir garantir le règlement futur des cas en cours.

Les provisions pour recettes provenant d'actions récursoires servent à déterminer, du point de vue actuel, les prestations de recours attendues afin de faire apparaître des valeurs nettes correctes.

Pour ce qui est de l'assurance militaire, la Suva agit en tant qu'organisme de règlement des primes et des prestations, mais non en tant qu'assureur. En vertu de la convention conclue avec la Confédération le 19 mai 2005, la Suva n'a aucune obligation, contractuelle ou de fait, de constituer des provisions techniques.

Autres provisions non techniques à destination spéciale

Si des événements passés laissent supposer une sortie de fonds au cours des exercices à venir, des réserves sont constituées à hauteur de la sortie de fonds vraisemblable, à la charge du compte de résultats. En outre, des provisions forfaitaires peuvent être constituées pour les charges d'exploitation, aux fins d'une compensation. De plus, ce poste comprend une réserve forfaitaire pour les risques découlant des placements de capitaux. Les provisions qui ne sont plus nécessaires sont liquidées par le biais du compte de résultats.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs (créances comprises) figurent au bilan à la valeur nominale ou d'acquisition, déduction faite d'éventuelles corrections de valeur appropriées.

Opérations hors bilan

Les engagements conditionnels et les autres engagements qui ne doivent pas être portés au bilan figurent à la valeur nominale.

Activités accessoires

Les activités accessoires prévues par l'art. 67a LAA sont gérées au sein de la Suva en tant que centres de prestations. Le résultat des activités accessoires est attribué à une propre réserve ou prélevé sur cette dernière. Chaque centre de prestations est financièrement autonome conformément à l'obligation légale.

Les cliniques de réadaptation de Bellikon (RKB) et de Sion (CRR) tiennent leur propre comptabilité sur la base du plan comptable H+ et des prescriptions posées dans les Swiss GAAP RPC. Les chiffres d'affaires internes du centre de prestations cliniques de réadaptation ne sont pas éliminés; de plus, les postes du bilan sont présentés en valeur nette.

Prévoyance en faveur du personnel

Les collaborateurs et collaboratrices de la Suva sont affiliés à la fondation d'entreprise autonome constituée sous la dénomination de Caisse de pensions Suva, Lucerne. Les médecins-chefs et médecins assistants des deux cliniques (RKB et CRR) sont assurés auprès de la fondation de prévoyance asmac, Berne. La Suva verse à ces deux institutions de prévoyance professionnelle les cotisations réglementaires de l'employeur et du personnel. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Les membres de la Direction et les cadres supérieurs sont affiliés, en plus, à la Fondation de prévoyance en faveur des cadres de la Suva. La Suva verse à cette institution de prévoyance professionnelle extra-obligatoire les cotisations réglementaires de l'employeur et du personnel. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Tous les taux de variation relatifs figurant dans les tableaux ci-après sont calculés sur la base des valeurs effectives. Les chiffres sont arrondis, ce qui explique que des différences marginales puissent apparaître dans les tableaux.

Valeur – = valeur non inscrite au bilan ou non disponible
Valeur 0 = < unité de mesure

1. Comptes partiels relatifs au compte d'exploitation général 2023

	N° réf.	2023	2022
		1000 CHF	1000 CHF
Compte risque de l'exploitation de l'assurance			
Primes nettes (y c. pertes sur primes, réduction du fonds de compensation)	I	3 875 151	3 986 747
Recettes de recours	III	163 625	154 277
Intérêts techniques		289 206	290 540
Prestations d'assurance payées	II	-4 190 739	-4 007 761
Prestations pour soins et remboursements de frais		-1 250 777	-1 140 978
Indemnités journalières		-1 630 595	-1 554 973
Rentes et indemnités en capital		-1 309 367	-1 311 810
Variation des provisions techniques: prestations	IV	149 363	-68 649
Provisions pour prestations de courte durée		-162 441	-131 950
Provisions pour prestations de longue durée		311 804	63 301
Utilisation provision pour produits exceptionnels des placements	XI	755 351	567 089
Réduction du produit exceptionnel des placements	XIII	-754 415	-567 089
Utilisation provision pour restitution de l'excédent Covid-19	XII	-	253 000
Restitution de l'excédent Covid-19	XIV	-1 418	-264 482
Résultat du compte risque	XV	286 124	343 672
Compte des frais d'exploitation de l'assurance			
Supplément de prime pour frais administratifs	I	471 591	487 799
Charges d'exploitation	V	-448 793	-442 003
Résultat du compte des frais d'exploitation	XV	22 798	45 796
Compte des produits financiers de l'exploitation de l'assurance			
Produit des placements de capitaux	VI	1 238 291	933 330
Gains et pertes résultant des placements de capitaux	VI	1 385 642	-5 804 343
Frais de gestion des placements de capitaux	VI	-41 868	-42 283
Primes (majoration pour paiement échelonné et intérêts moratoires)	I	7 706	17 702
Intérêts techniques		-289 206	-290 540
Allocations de renchérissement sur les rentes versées	II	-223 574	-192 076
Variation des provisions techniques: allocations de renchérissement	IV	-32 909	1 668
Provision pour risques découlant des placements de capitaux: constitution ou utilisation	VII	-2 079 995	4 835 334
Utilisation provision pour produits excédentaires des placements	XI	35 913	-
Résultat du compte des produits financiers	XV	-	-541 208
Compte d'exploitation de l'assurance militaire			
Charges d'exploitation	V	-20 353	-19 620
Charges d'exploitation récupérées au titre de l'assurance militaire	X	20 353	19 620
Résultat de l'assurance militaire	XV	-	-
Compte d'exploitation de la sécurité au travail			
Supplément de prime pour la prévention des accidents	I	96 549	102 721
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	VIII	105 385	104 861
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	IX	-96 549	-102 721
Charges d'exploitation	V	-105 385	-104 861
Résultat de la sécurité au travail	XV	-	-

	N° réf.	2023	2022
		1000 CHF	1000 CHF
Compte d'exploitation de la sécurité durant les loisirs			
Supplément de prime pour la prévention des accidents	I	18 165	17 972
Charges d'exploitation	V	-18 165	-17 972
Résultat de la sécurité durant les loisirs	XV	-	-
Résultat de l'activité opérationnelle	XV	308 922	-151 740
Résultat des activités accessoires		165	165
Résultat de l'exercice		309 087	-151 575
Affectation du résultat de l'exercice			
Dotations aux fonds de compensation du compte risque		286 124	343 672
Dotations aux fonds de compensation du compte des frais d'exploitation		22 798	45 796
Prélèvement sur les fonds de compensation du compte des produits financiers		-	-541 208

Commentaires sur les comptes partiels relatifs au compte d'exploitation général

Outre le compte d'exploitation général, l'annexe 1 ci-dessus contient désormais une présentation séparée des comptes partiels de la Suva pour faciliter la compréhension économique du résultat de l'exercice. Les références (chiffres romains) permettent de faire le lien avec le compte d'exploitation général.

2. Primes

	2023	2022	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 489 964	1 578 815	-5,6
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP), y compris primes de l'assurance par convention	2 290 485	2 245 596	2,0
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	18 520	18 622	-0,5
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	135 520	152 041	-10,9
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI (AA AI)	11 556	14 602	-20,9
Primes nettes	3 946 045	4 009 676	-1,6
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	171 824	183 032	-6,1
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	281 912	282 119	-0,1
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	3 636	3 476	4,6
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	12 891	17 493	-26,3
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI (AA AI)	1 328	1 678	-20,9
Supplément de prime pour frais administratifs	471 591	487 798	-3,3
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	96 017	102 090	-5,9
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	17 122	16 795	1,9
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AAP	202	214	-5,6
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AANP	994	1 116	-10,9
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI (AA AI): part AAP	330	417	-20,9
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI (AA AI): part AANP	48	61	-21,3
Supplément de prime pour la prévention des accidents	114 713	120 693	-5,0
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-1	2	-150,0
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	-	5	-100,0
Supplément pour le financement des allocations de renchérissement	-1	7	-114,3
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 970	7 246	-72,8
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	1 887	6 274	-69,9
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	35	179	-80,4
Majoration pour paiement échelonné	3 892	13 699	-71,6
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 539	1 640	-6,2
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	2 257	2 342	-3,6
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	19	20	-5,0
Intérêts moratoires	3 815	4 002	-4,7
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-15 510	-11 073	40,1
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	-12 685	-10 920	16,2
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	-140	-116	20,7
Pertes nettes sur primes	-28 335	-22 109	28,2
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-35 721	-825	4 229,8
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	-6 837	-	N/A
Réduction du fonds de compensation	-42 558	-825	5 058,5
Total des primes (montant brut)	4 469 162	4 612 941	-3,1

Commentaires sur les primes

En 2023, les recettes de primes nettes ont diminué de -1,6 % par rapport à 2022 sous l'effet de la baisse des taux de primes dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels.

Les primes nettes que la Suva perçoit dans l'assurance militaire au nom et sur mandat de la Confédération figurent exclusivement dans le compte d'exploitation de l'assurance militaire (annexe 18), et non plus dans ce tableau en raison de la modification de la présentation du compte de l'assurance militaire.

La majoration pour paiement échelonné a été abaissée au 1^{er} janvier 2023 de 5 % jusque-là à 1 % (taux annualisés), ce qui a entraîné une diminution des recettes.

Le supplément de prime pour le financement des allocations de renchérissement a été prélevé pour la dernière fois pendant l'année de primes 2015. Les produits de 2023 proviennent de corrections et de révisions.

Le poste Pertes sur primes comprend les pertes sur primes effectivement réalisées et une correction de valeur pour les pertes attendues. Les deux postes ont augmenté en 2023, ce qui pourrait s'expliquer par l'assombrissement de la situation économique en 2021 et 2022.

Sur la base du tarif des primes révisé par le Conseil de la Suva, différentes classes de risque de l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels ont également bénéficié du reversement de fonds de compensation pour l'année de primes 2023, en plus de la réduction de prime générale destinée à résorber les produits excédentaires des placements.

3. Charges d'exploitation

	2023	2022	+/-	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	en %
Frais de personnel	476 825	466 496	10 329	2,2
Indemnités à des tiers	40 816	44 671	-3 855	-8,6
Frais de justice et de consultation	17 010	13 752	3 258	23,7
Mobilier, machines et véhicules	2 439	1 827	612	33,5
Charges informatiques	57 622	54 513	3 109	5,7
Frais de locaux	38 987	36 369	2 618	7,2
Frais de bureau et d'administration	28 182	25 590	2 592	10,1
Frais de matériel et frais spéciaux	2 640	2 418	222	9,2
Corrections de valeur	25 768	25 987	-219	-0,8
Autres charges	9 944	20 284	-10 340	-51,0
Total des charges d'exploitation brutes	700 233	691 907	8 326	1,2
Recettes des produits et prestations	31 342	29 766	1 576	5,3
Compensation de prestations internes et inscriptions à l'actif du bilan	76 195	77 685	-1 490	-1,9
Total des charges d'exploitation nettes	592 696	584 456	8 240	1,4

Commentaires sur les charges d'exploitation

La progression des frais de personnel s'explique principalement par le renchérissement et l'augmentation générale des salaires qui en découle.

Divers projets importants, notamment la migration vers S/4HANA, ont entraîné des charges informatiques et de conseil supplémentaires.

En 2022, le poste Autres charges comprenait un versement à la provision destinée au remplacement imminent des systèmes informatiques centraux.

Les honoraires de PwC pour la révision des comptes annuels se montent à 0,5 million de francs. De plus, en 2023, PwC a joué le rôle d'assurance qualité externe dans différents projets (nouveau modèle de solvabilité, introduction des Global Investment Performance Standards ou normes GIPS, S/4HANA) et dans le développement des cliniques de réadaptation (0,3 million de francs).

Répartition des charges d'exploitation entre les branches d'assurance

	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	AAP	AAP	AANP	AANP	AFC	AFC	AAC	AAC	AA AI	AA AI	MV	MV	Total	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Exploitation de l'assurance LAA	158 540	157 178	270 933	265 158	3 724	3 629	14 715	15 444	882	594	-	-	448 794	442 003
Exploitation de l'assurance LAM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 353	19 620	20 353	19 620
Prévention des accidents et maladies professionnels	105 385	104 861	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	105 385	104 861
Prévention des accidents non professionnels	-	-	17 122	16 795	-	-	994	1 116	48	61	-	-	18 164	17 972
Total	263 925	262 039	288 055	281 953	3 724	3 629	15 709	16 560	930	655	20 353	19 620	592 696	584 456

Commentaires sur la répartition des charges d'exploitation entre les branches d'assurance

Les charges pour la prévention des accidents non professionnels dans les branches d'assurance AANP, AAC et AA AI, d'un montant de 18,2 millions de francs en 2023, se composent comme suit (en millions de francs).

Contribution mise à la disposition du BPA (80 % des 18,2 millions de francs de recettes de primes):	14,6
Charges de la Suva pour les bases et campagnes:	15,9
Dissolution (partielle) de la provision pour prévention ANP:	-12,3
Charges nettes	18,2

4. Résultat des placements de capitaux

	2023	2022	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Produit des placements de capitaux			
Disponibilités	12 916	-3	N/A
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	154 450	90 357	70,9
Obligations	21 075	37 093	-43,2
Placements immobiliers indirects	380	483	-21,3
Immeubles de placement	204 818	210 631	-2,8
Actions	26 613	26 125	1,9
Placements alternatifs	377 996	567 733	-33,4
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	42 603	4 553	835,7
Autres produits financiers	3 170	-3 642	N/A
Fonds à investisseur unique	394 270	0	N/A
Total du produit des placements de capitaux	1 238 291	933 330	32,7
Gains et pertes résultant des placements de capitaux			
Disponibilités	-20 178	3 943	N/A
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	-91 259	-62 076	47,0
Obligations	207 393	-574 418	N/A
Placements immobiliers indirects	-0	23 091	N/A
Immeubles de placement	-20 662	195 069	N/A
Actions	318 555	-1 294 352	N/A
Placements alternatifs	-595 089	-535 739	11,1
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	999 433	6 865	N/A
Fonds à investisseur unique	587 449	-3 566 726	N/A
Total des gains et des pertes résultant des placements de capitaux	1 385 642	-5 804 343	N/A
Frais de gestion des placements de capitaux			
Disponibilités	-1 022	-1 080	-5,4
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	-4 830	-4 654	3,8
Obligations	-4 536	-4 429	2,4
Placements immobiliers indirects	-1 300	-1 292	0,6
Immeubles de placement	-14 689	-14 178	3,6
Actions	-5 420	-5 610	-3,4
Placements alternatifs	-6 752	-7 812	-13,6
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	-3 318	-3 227	2,8
Total des frais de gestion des placements de capitaux	-41 868	-42 283	-1,0
Résultat des placements de capitaux	2 582 065	-4 913 296	N/A

Commentaires sur le résultat des placements de capitaux

Une grande partie des obligations et actions cotées en bourse (placements immobiliers indirects inclus) ont été transférées en 2022 au fonds à investisseur unique de la Suva, ce qui explique l'apparition de leurs contributions aux gains et revenus dans le fonds à investisseur unique.

Les gains et pertes résultant des placements de capitaux comprennent les effets résultant de variations des cours des devises et de l'évaluation, et incluent tant les gains et pertes réalisés que les gains et pertes non réalisés qui figurent dans l'évaluation du bilan.

Les charges directement assumées par la Suva sont désignées comme frais de gestion des placements de capitaux. Les autres coûts occasionnés par les gérants de fortune externes entrent directement dans l'évaluation du fonds.

Les frais de gestion du fonds à investisseur unique ont été affectés, dans le tableau ci-dessus, aux catégories de placement comprises dans le fonds à investisseur unique.

5. Constitution ou utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux

	2023	2022	+ / -
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Provision pour risques découlant des placements de capitaux: constitution ou utilisation	-2 079 995	4 835 334	-143,0
Total constitution ou utilisation provision pour risques découlant des placements de capitaux	-2 079 995	4 835 334	-143,0

Commentaires sur la constitution ou l'utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux

La performance de 4,8 % a permis le versement fin 2023 d'un montant de 2080 millions à la provision pour risques découlant des placements de capitaux, une partie de laquelle a ensuite été transférée à la provision pour produits excédentaires des placements, en application des règles concernant la limite supérieure du quotient de solvabilité (voir tableau 10).

6. Activités accessoires

	Cliniques de réadaptation	Traitement de sinistres pour des tiers	Promotion de la santé en entreprise	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Chiffre d'affaires 2022	161 353	158	220	161 731
Résultat 2022 (réserve: dotation ou prélèvement)	91	165	-91	165
Chiffre d'affaires 2023	165 162	176	319	165 657
Résultat 2023 (réserve: dotation ou prélèvement)	35	145	-15	165
État des fonds propres au 31.12.2022	74 053	2 989	355	77 396
Attribution 2023	35	145	-	180
Prélèvement 2023	-	-	-15	-15
État des fonds propres au 31.12.2023	74 088	3 134	340	77 562

Commentaires sur les activités accessoires

Le centre de prestations de l'activité accessoire cliniques de réadaptation comprend trois unités d'exploitation: la Rehaklinik Bellikon (RKB), la Clinique romande de réadaptation (CRR) à Sion et les immeubles des cliniques (bâtiments des cliniques à Bellikon et à Sion). Les recettes générées par la taxe dont les cliniques s'acquittent pour utiliser les installations garantissent la préservation de la valeur de ces biens immobiliers sur le long terme.

Les activités du centre de prestations promotion de la santé en entreprise font l'objet d'un réexamen et d'une réduction ciblée.

7. Placements de capitaux

Catégories de placement (y compris les dérivés)	31.12.2023	31.12.2022	+/- 1000 CHF
	Existant 1000 CHF	Existant 1000 CHF	
Disponibilités	3 564 863	2 829 400	735 463
Hypothèques	1 508 162	1 297 733	210 430
Prêts et crédits syndiqués	6 430 050	6 456 737	-26 687
Obligations en CHF	629 314	2 138 294	-1 508 980
Placements immobiliers indirects	138	138	-0
Immeubles de placement ¹⁾	7 073 543	6 896 107	177 435
Actions étrangères	4 946 652	4 861 704	84 947
Fonds à investisseur unique ²⁾	22 208 513	19 654 937	2 553 576
Placements alternatifs	11 273 220	11 496 694	-223 475
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité ³⁾	473 610	300 918	172 692
Créances résultant des placements de capitaux	38 361	37 781	580
Total des placements de capitaux	58 146 425	55 970 443	2 175 982
Engagements liés aux placements de capitaux ^{3),4)}	-2 334 178	-1 589 928	-744 250
Total des placements de capitaux (montant net)	55 812 247	54 380 515	1 431 732

Commentaires sur les placements de capitaux

Les intérêts courus sont désormais comptabilisés en tant que Créances résultant des placements de capitaux dans le tableau ci-dessus et les engagements liés aux droits de timbre figurent à présent dans le poste Engagements liés aux placements de capitaux. Les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés (transfert des intérêts courus, soit 37 781 000 francs, du poste Comptes de régularisation actifs au poste Créances résultant des placements de capitaux, transfert du droit de timbre, soit 1 178 000 francs, du poste Autres engagements – autres au poste Engagements liés aux placements de capitaux).

D'un point de vue économique, les actifs sous gestion (assets under management) se montent à 55,9 milliards de francs au 31 décembre 2023. La différence par rapport au montant net total des placements de capitaux indiqué ci-dessus, soit 55,8 milliards de francs au 31 décembre 2023, s'explique par le compte postal, qui sert d'interface avec les processus d'assurance et que gèrent tant les processus de placement de capitaux que les processus d'assurance. Le compte postal est inscrit au bilan sous Disponibilités et se chiffre à 51,2 millions de francs au 31 décembre 2023 (40,3 millions en 2022).

Par l'acquisition de papiers monétaires de la Suva, des garanties en espèces pour un montant de 2,25 milliards de francs ont été transférées du programme de prêt de titres (securities lending program) du fonds à investisseur unique à la Suva.

¹⁾ Les immeubles de placement comprennent des immeubles en construction à hauteur de 436 millions de francs (442 millions en 2022).

²⁾ Une grande partie des obligations et actions cotées en bourse (placements immobiliers indirects inclus) ont été transférées en 2022 au fonds à investisseur unique de la Suva. Pour des raisons de transparence, les placements dans le fonds à investisseur unique de la Suva sont donc présentés en détail dans le tableau séparé «Catégories de placement fonds à investisseur unique à la valeur de marché». En outre, les placements du fonds à investisseur unique sont intégrés dans le tableau comparatif pluriannuel figurant dans les commentaires sur les comptes annuels.

³⁾ Les dérivés inclus dans ces placements sont répertoriés dans le tableau «Instruments financiers dérivés ouverts». Les comptes de trésorerie collatéraux figurent également dans le tableau.

⁴⁾ Dans le cadre de la gestion des liquidités, la Suva participe régulièrement au marché des opérations de mise en pension (repo). Au 31 décembre 2023, la Suva n'avait aucune opération de mise en pension en suspens en tant qu'«emprunteur» (1,55 milliard de francs en 2022). Ces opérations sont comprises en tant que disponibilités dans les placements de capitaux et comme obligation de remboursement dans les Engagements liés aux placements de capitaux. Il n'en résulte donc aucun effet sur les fonds propres ou le gain. Les obligations de remboursement qui subsistent après compensation pour les garanties en espèces reçues et les valeurs de remplacement négatives des opérations sur instruments financiers dérivés sont comprises dans les Engagements liés aux placements de capitaux (voir aussi, à cet égard, le tableau «Instruments financiers dérivés ouverts»). En outre, la Suva a vendu au fonds à investisseur unique de la Suva un propre papier monétaire placé à titre privé, d'un montant de 2,25 milliards de francs (0,0 milliard en 2022). Ce papier monétaire figure également dans les Engagements liés aux placements de capitaux, où sont aussi comptabilisés la constitution de gages sur des immeubles de placement d'un volume de 16 millions de francs (16 millions en 2022) et les engagements liés aux droits de timbre d'un montant de 2 millions de francs (1 million en 2022).

Catégories de placement fonds à investisseur unique à la valeur de marché

	31.12.2023	31.12.2022
	1000 CHF	1000 CHF
Disponibilités	3 411	2 242
Obligations en CHF	8 437 993	6 586 698
Obligations en monnaies étrangères	7 680 705	7 432 785
Placements immobiliers indirects	1 524 111	1 541 428
Actions suisses	3 277 540	3 105 014
Actions étrangères	1 165 182	859 401
Créances (intérêts, impôt à la source, etc.)	126 411	116 628
Fortune nette fonds à investisseur unique (selon le rapport annuel Swisscanto)	22 215 353	19 644 196
Effets de conversion des monnaies étrangères	-6 840	10 741
Fortune nette fonds à investisseur unique	22 208 513	19 654 937

 Instruments financiers dérivés ouverts
 (inclus dans les placements de capitaux)

	Valeur des contrats		Valeur de marché et valeur comptable					
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023 Positive	31.12.2023 Négative	31.12.2023 Total	31.12.2022 Positive	31.12.2022 Négative	31.12.2022 Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Couverture								
Opérations à terme sur devises (OTC)	39 471 772	48 530 645	1 214 895	-385 792	829 103	500 157	-215 566	284 591
Total couverture	39 471 772	48 530 645	1 214 895	-385 792	829 103	500 157	-215 566	284 591
Négoce								
Contrats à terme sur obligations (ETD)	2 165 450	1 722 552	0	0	0	0	0	0
Credit default swaps (OTC)	710 142	2 142 643	7 615	-8 052	-438	10 271	-8 428	1 843
Contrats à terme sur le marché monétaire (ETD)	29 902	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt (OTC)	2 013 510	1 421 881	46 862	-20 241	26 620	26 248	-22 444	3 804
Total dérivés sur obligations et taux d'intérêt	4 919 004	5 287 077	54 476	-28 294	26 183	36 519	-30 872	5 646
Contrats à terme sur actions (ETD)	1 831 832	1 829 844	0	0	0	0	0	0
Contrats à terme sur dividendes/volatilité (ETD)	12 011	22 986	0	0	0	0	0	0
Total des dérivés sur actions	1 843 844	1 852 830	0	0	0	0	0	0
Opérations à terme sur devises (OTC)	727 666	467 579	10 079	-14 191	-4 111	7 874	-9 906	-2 032
Total des opérations à terme sur devises	727 666	467 579	10 079	-14 191	-4 111	7 874	-9 906	-2 032
Swaps d'indices (OTC)	207 424	146 381	5 747	-2 243	3 504	2 553	-2 329	224
Total des swaps d'indices	207 424	146 381	5 747	-2 243	3 504	2 553	-2 329	224
Total négoce	7 697 939	7 753 866	70 302	-44 727	25 575	46 946	-43 107	3 839
Total dérivés	47 169 711	56 284 512	1 285 197	-430 519	854 678	547 103	-258 674	288 430
Compensation de sûretés avec valeurs de remplacement			44 682	-657 189	-612 508	52 569	-304 629	-252 060
Risque de contrepartie subsistant					242 171			36 370

Commentaires sur les instruments financiers dérivés ouverts

Afin d'atténuer le risque de contrepartie inhérent aux instruments dérivés de gré à gré (over-the-counter, OTC), la Suva a conclu des contrats de garantie (Credit Support Annex) avec toutes les contreparties. Les fluctuations de valeur quotidiennes du portefeuille de dérivés sont compensées par des paiements de garantie en espèces correspondants. Les droits de restitution pour garanties en espèces payées et les obligations de remboursement pour garanties en espèces reçues sont compensés par les avoirs et les engagements respectifs (valeurs de remplacement positives et négatives). Par conséquent, seules subsistent dans les postes du bilan Placements de capitaux et Engagements liés aux placements de capitaux les valeurs résiduelles trop ou insuffisamment couvertes encore présentes après cette compensation, qui s'expliquent essentiellement par la différence d'un ou deux jours entre le calcul et l'échange des garanties en espèces.

Sur le marché des opérations de mise en pension (repo), la Suva ne détenait au 31 décembre 2023 aucune position à titre d'«emprunteur» (1550,0 millions de francs en 2022). À titre de «prêteur», en revanche, elle détenait des positions pour un montant total de 1416,0 millions de francs (500,0 millions en 2022).

8. Créances

	2023	2022	+ / -
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Créances de primes	2 665 737	2 468 585	8,0
Débiteurs recours	1 131 825	1 128 712	0,3
Débiteurs prestations d'assurance	46 294	31 730	45,9
Actifs nets des cliniques de réadaptation	83 124	85 723	-3,0
Créances d'impôts anticipés	25 373	17 630	43,9
Prestataires externes (p. ex. immeubles)	209 924	184 375	13,9
Compte séparé AP/MP (CFST)	28 382	27 768	2,2
Ducroire	-66 989	-53 247	25,8
Autres créances	68 765	47 571	44,6
Total créances	4 192 435	3 938 847	6,4

Commentaires sur les créances

Les primes provisoires pour l'année suivante sont facturées chaque année début décembre. Le produit est délimité par le biais du poste Primes facturées à l'avance (voir tableau 11) et attribué à l'exercice correct.

Pour des raisons techniques, chaque prétention récursoire est mise en regard d'une régularisation de passifs à hauteur du montant correspondant (voir tableau 11), jusqu'à ce que le recours soit clôturé et comptabilisé comme produit.

Le ducroire a été ajusté tout d'abord en raison de l'augmentation du montant du poste Débiteurs prestations d'assurance, mais les pertes sur primes ont également enregistré une nette hausse en 2023.

9. Provisions techniques

	Provision pour prestations de courte durée		Provision pour prestations de longue durée		Provision pour allocations de renchérissement		Total des provisions techniques	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
AAP	2 944 485	2 924 600	12 145 692	12 321 330	-	-	15 090 177	15 245 930
AANP	6 741 969	6 587 400	15 099 846	15 216 612	-	-	21 841 815	21 804 012
AFC	52 605	52 100	188 237	196 973	74 948	71 543	315 790	320 616
AAC	457 870	471 700	940 435	953 091	338 188	308 784	1 736 493	1 733 575
AA AI	8 462	7 150	4 804	2 812	100	-	13 366	9 962
Total des provisions techniques	10 205 391	10 042 950	28 379 014	28 690 818	413 236	380 327	38 997 641	39 114 095

10. Provisions non techniques

	Provision pour risques découlant des placements de capitaux		Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements		Provision pour produits excédentaires des placements		Provision pour restitution de l'excédent Covid-19	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
État au 1 ^{er} janvier	7 004 042	11 839 376	1 521 370	1 282 424	2 625 673	3 431 708	-	253 000
Constitution	2 079 995	-	761 840	806 035	1 065 973	-	-	-
Utilisation pour la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-	-	-	-	-761 840	-806 035	-	-
Utilisation pour la provision pour produits excédentaires des placements	-1 065 973	-	-	-	-	-	-	-
Utilisation pour le financement des allocations de renchérisse- ment AFC, AAC et AA AI	-	-	-	-	-35 913	-	-	-
Utilisation	-	-4 835 334	-755 351	-567 089	-25 000	-	-	-253 000
État au 31 décembre	8 018 064	7 004 042	1 527 859	1 521 370	2 868 893	2 625 673	0	0

	Provision pour prévention ANP		Autres provisions		Total des provisions non techniques	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
État au 1 ^{er} janvier	151 349	163 116	298 788	285 181	11 601 222	17 254 805
Constitution	-	-	47 590	32 155	3 955 398	838 190
Utilisation pour la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-	-	-	-	-761 840	-806 035
Utilisation pour la provision pour produits excédentaires des placements	-	-	-	-	-1 065 973	-
Utilisation pour le financement des allocations de renchérissement AFC, AAC et AA AI	-	-	-	-	-35 913	-
Utilisation	-12 287	-11 767	-25 640	-18 548	-818 278	-5 685 738
État au 31 décembre	139 062	151 349	320 738	298 788	12 874 616	11 601 222

Commentaires sur les provisions non techniques

La Suva gère différentes provisions non techniques. La provision pour risques découlant des placements de capitaux a pour but de compenser les fluctuations des produits de la fortune. La provision pour reversement de produits exceptionnels des placements et la provision pour produits excédentaires des placements comprennent les fonds défalqués après le dépassement de la limite supérieure du quotient de solvabilité fixée à 190 % par le Conseil de la Suva. La provision pour reversement de produits exceptionnels des placements comprend la part de produits excédentaires des placements dont le reversement a déjà été décidé par le Conseil de la Suva. La provision pour produits excédentaires des placements contient d'autres produits excédentaires des placements dont l'affectation doit encore être décidée par le Conseil de la Suva.

Étant donné le résultat positif des placements en 2023 et le dépassement de la limite supérieure du quotient de solvabilité qui en a résulté, un montant de 1066 millions de francs a été transféré de la provision pour risques découlant des placements de capitaux à la provision pour produits excédentaires des placements.

Les provisions constituées au cours des années précédentes pour les produits des placements reversés aux entreprises assurées avec les primes 2023 ont été réduites ou dissoutes. Dans le même temps, en vue de la proposition concernant les primes 2025, qui sera soumise au Conseil de la Suva au mois de juin 2024, 762 millions de francs ont été transférés de la provision pour produits excédentaires des placements à la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements. Ce montant inclut l'adaptation du reversement à la nouvelle estimation de la masse salariale attendue.

Dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC), l'assurance-accidents des chômeurs (AAC) et l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI (AA AI), des produits excédentaires des placements d'un volume total de 35,9 millions de francs ont servi à renforcer la provision pour allocations de renchérissement prévue dans ces branches d'assurance. De plus, conformément au mandat de la Commission du Conseil de la Suva du 21 mars 2024, 25 millions de francs ont été défalqués à titre préventif dans la branche d'assurance assurance contre les accidents professionnels pour un financement éventuel du Fonds d'indemnisation des Victimes de l'Amiante, sans que cela ne constitue déjà une promesse de paiement. Après ces transactions, il reste dans la provision pour produits excédentaires des placements un montant de 2869 millions de francs, dont l'affectation pourra être décidée ultérieurement par le Conseil de la Suva.

Une partie de la provision constituée à fin 2019 pour la prévention des accidents non professionnels a également été dissoute en 2023, selon le calendrier prévu, pour financer les activités et campagnes correspondantes.

Les autres provisions comprennent essentiellement les provisions pour les frais d'exploitation (p. ex. provision pour les charges informatiques, provision pour le solde horaire des collaborateurs et des collaboratrices), dont la constitution et la dissolution sont comprises dans les frais d'exploitation selon le tableau 3, ainsi que la provision pour les immeubles du centre de prestations de l'activité accessoire cliniques de réadaptation. Ce poste comprend également la provision pour le Fonds d'indemnisation des Victimes de l'Amiante.

11. Comptes de régularisation passifs

	2023	2022	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Primes facturées à l'avance	2 976 253	2 972 113	0,1
Recours	1 092 848	1 086 601	0,6
Comptes d'attente Sirius	7 300	6 905	5,7
Compte de passage paiements Sirius	160 643	–	N/A
Autres comptes de régularisation passifs	72 049	70 390	2,4
Total des comptes de régularisation passifs	4 309 093	4 136 009	4,2

Commentaires sur les comptes de régularisation passifs

Les primes provisoires pour l'année suivante sont facturées chaque année début décembre. Le produit est délimité par le biais du poste Primes facturées à l'avance et attribué à l'exercice correct (voir tableau 8).

Pour des raisons techniques, chaque prétention récursoire est mise en regard d'une régularisation de passifs à hauteur du montant correspondant, jusqu'à ce que le recours soit clôturé et comptabilisé comme produit (voir tableau 8).

Compte tenu de l'introduction de S/4HANA au 1^{er} janvier 2024, le dernier paiement reçu en 2023 n'a pu être traité dans Sirius qu'en 2024, raison pour laquelle il est resté sur le compte de passage au 31 décembre 2023.

12. Opérations hors bilan

Les engagements ne devant pas être portés au bilan s'élèvent à 2928 millions de francs au 31 décembre 2023 (2896 millions en 2022). Ils se composent comme suit:

- engagements de paiement irrévocables usuels dans la branche pour un montant total de 2751 millions de francs dans le domaine du private equity (2775 millions en 2022) et de 150 millions de francs dans celui des hypothèques (47 millions en 2022);
- prêts à terme avec date de paiement en 2024 pour un montant de 15 millions de francs (44 millions en 2022);
- crédits syndiqués approuvés pour un montant de 12 millions de francs (29,7 millions en 2022).

Il n'existe pas d'autres engagements de la Suva en faveur de tiers, tels que cautionnements ou acceptations de garantie.

13. Compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels

	2023	2022
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	1 710 082	1 860 926
Prestations pour soins et remboursement de frais	-390 230	-358 406
Indemnités journalières	-697 995	-661 197
Rentes et indemnités en capital	-621 033	-621 374
Allocations de renchérissement sur les rentes	-107 415	-92 886
Prestations d'assurance payées	-1 816 673	-1 733 863
Recettes de recours	40 367	40 003
Provisions pour prestations de courte durée	-19 885	-37 800
Provisions pour prestations de longue durée	175 638	265 516
Provisions pour allocations de renchérissement	-	-
Variation des provisions techniques	155 753	227 716
Exploitation de l'assurance	-158 540	-157 178
Prévention des accidents et des maladies professionnelles	-105 385	-104 861
Charges d'exploitation	-263 925	-262 039
Résultat des placements de capitaux	226 964	18 100
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	105 385	104 861
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-96 017	-102 090
Utilisation provision pour risques découlant des placements de capitaux	454 341	-
Provision pour produits excédentaires des placements: constitution ou utilisation	-179 417	296 739
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: utilisation ou constitution	21 381	-63 324
Utilisation provision pour restitution de l'excédent Covid-19	-	108 000
Autres charges et produits	305 673	344 186
Réduction du produit exceptionnel des placements	-296 306	-233 415
Restitution de l'excédent Covid-19	-863	-113 275
Résultat de l'activité opérationnelle	61 072	148 339
Résultat de l'exercice	61 072	148 339
Affectation du résultat de l'exercice		
Dotations au fonds de compensation AAP	61 072	148 339

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels

Nombre d'accidents stable

En 2023, 186398 accidents et maladies professionnels ont été déclarés à la Suva, soit 1436 cas ou 0,8 % de plus qu'en 2022. Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent de plusieurs facteurs d'influence (notamment nombre d'accidents des exercices précédents, frais de traitement par cas, durée de perception des indemnités journalières).

Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance contre les accidents professionnels s'est établi à 660 (478 en 2022), celui des rentes de survivants à 154 (148 en 2022). La hausse du nombre de nouvelles rentes d'invalidité s'explique en partie par un arrêt du Tribunal fédéral, lequel a également eu pour conséquence un abaissement du degré d'invalidité moyen des nouvelles rentes allouées.

Clôture positive

Les recettes de primes, qui s'élèvent à 1710,1 millions de francs, sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées d'une valeur de 1816,7 millions de francs (1733,9 millions en 2022), des recettes provenant d'actions récursives à raison de 40,4 millions de francs (40,0 millions en 2022) et une variation des provisions techniques d'un montant de 155,8 millions de francs (227,7 millions en 2022).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance AAP à hauteur de 158,4 millions de francs (157,2 millions en 2022) et le secteur d'activité sécurité au travail (prévention des accidents et maladies professionnels) à hauteur de 105,4 millions de francs (104,9 millions en 2022). Elles sont remboursées par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

En 2023, les placements de capitaux donnent, après constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, un résultat net de 227,0 millions de francs (18,1 millions en 2022). La contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels s'élève à 96,0 millions de francs (102,1 millions en 2022); elle est transférée, conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux (454,3 millions de francs), laquelle est versée à la provision pour produits excédentaires des placements (montant net de 179,4 millions de francs, c'est-à-dire après utilisation pour le reversement prévu en 2025). La variation de la provision pour le reversement de produits exceptionnels des placements se chiffre à 21,4 millions de francs (dissolution pour le reversement en 2023 et constitution pour le reversement en 2025).

Dans l'année de primes 2023, un montant de 296,3 millions de francs a été reversé aux assurés de l'AAP pour réduire le produit exceptionnel des placements.

Dans l'ensemble, le résultat de l'exercice est de 61,1 millions de francs (148,3 millions en 2022). Ce résultat est versé au fonds de compensation AAP.

Masse salariale en hausse

Au cours de l'exercice sous revue, la masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 6,3 milliards de francs, soit 3,8 %, pour atteindre 173,6 milliards.

14. Compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels

	2023	2022
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	2 574 141	2 542 212
Prestations pour soins et remboursement de frais	-805 157	-726 391
Indemnités journalières	-833 953	-794 183
Rentes et indemnités en capital	-642 432	-644 380
Allocations de renchérissement sur les rentes	-112 326	-96 988
Prestations d'assurance payées	-2 393 868	-2 261 942
Recettes de recours	115 162	103 065
Provisions pour prestations de courte durée	-154 569	-111 900
Provisions pour prestations de longue durée	116 766	-203 893
Provisions pour allocations de renchérissement	-	-
Variation des provisions techniques	-37 803	-315 793
Exploitation de l'assurance	-270 933	-265 158
Prévention des accidents non professionnels	-17 122	-16 795
Charges d'exploitation	-288 055	-281 953
Résultat des placements de capitaux	262 730	-68 994
Utilisation provision pour risques découlant des placements de capitaux	570 395	
Provision pour produits excédentaires des placements: constitution ou utilisation	-87 729	505 361
Constitution de la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-25 479	-171 687
Provision pour restitution de l'excédent Covid-19: prélèvement ou dotation	-	145 000
Autres charges et produits	457 187	478 674
Réduction du produit exceptionnel des placements	-456 251	-333 674
Restitution de l'excédent Covid-19	-555	-151 207
Résultat de l'activité opérationnelle	232 688	-289 612
Résultat de l'exercice	232 688	-289 612
Affectation du résultat de l'exercice		
Fonds de compensation AANP: dotation ou prélèvement	232 688	-289 612

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels

Nombre d'accidents stable

En 2023, 292 008 accidents ont été déclarés à la Suva au titre de l'assurance contre les accidents non professionnels, soit une augmentation de 2055 cas ou 0,7 % par rapport à l'exercice précédent. Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent de plusieurs facteurs d'influence (notamment nombre d'accidents des exercices précédents, frais de traitement par cas, durée de perception des indemnités journalières).

Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance contre les accidents non professionnels s'est établi à 588 (495 en 2022), celui des rentes de survivants à 111 (105 en 2022). La hausse du nombre de nouvelles rentes d'invalidité s'explique en partie par un arrêt du Tribunal fédéral, lequel a également eu pour conséquence un abaissement du degré d'invalidité moyen des nouvelles rentes allouées.

Clôture positive

Les recettes de primes, qui s'élèvent à 2574,1 millions de francs, sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées d'une valeur de 2393,9 millions de francs (2542,2 millions en 2022), des recettes provenant d'actions récursoires à raison de 115,2 millions de francs (103,1 millions en 2022) et une variation des provisions techniques d'un montant de 37,8 millions de francs (315,8 millions en 2022).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance AANP à hauteur de 270,9 millions de francs (265,2 millions en 2022) et le secteur d'activité sécurité durant les loisirs (prévention des accidents non professionnels) à hauteur de 17,1 millions de francs (16,8 millions en 2022). Elles comprennent également la contribution aux coûts d'exploitation à hauteur de 14,5 millions de francs (14,4 millions en 2022) mise à la disposition du Bureau de prévention des accidents BPA à Berne.

En 2023, les placements de capitaux donnent, après constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, un résultat net de 262,7 millions de francs (-69,0 millions en 2022).

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux (570,4 millions de francs), laquelle est versée à la provision pour produits excédentaires des placements (montant net de 87,7 millions de francs, c'est-à-dire après utilisation pour le reversement prévu en 2025). La variation de la provision pour le reversement de produits exceptionnels des placements se chiffre à 25,5 millions de francs (dissolution pour le reversement en 2023 et constitution pour le reversement en 2025).

Dans l'année de primes 2023, un montant de 456,3 millions de francs a été reversé aux assurés de l'AANP pour réduire le produit exceptionnel des placements.

Dans l'ensemble, l'assurance contre les accidents non professionnels réalise un excédent de produits de 232,7 millions de francs (excédent de charges de 289,6 millions en 2022). Cet excédent de produits est versé au fonds de compensation AANP.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 6,3 milliards de francs, soit 3,8 %, pour atteindre 172,8 milliards.

15. Compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise

	2023	2022
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	22 070	22 181
Prestations pour soins et remboursement de frais	-5 260	-4 594
Indemnités journalières	-8 591	-8 168
Rentes et indemnités en capital	-10 206	-10 693
Allocations de renchérissement sur les rentes	-1 532	-880
Prestations d'assurance payées	-25 589	-24 335
Recettes de recours	-85	917
Provisions pour prestations de courte durée	-505	-400
Provisions pour prestations de longue durée	8 736	7 665
Provisions pour allocations de renchérissement	-3 405	766
Variation des provisions techniques	4 826	8 031
Charges d'exploitation	-3 724	-3 629
Résultat des placements de capitaux	2 311	-17 844
Utilisation provision pour risques découlant des placements de capitaux	9 824	-
Provision pour produits excédentaires des placements: constitution ou utilisation	-1 074	3 935
Constitution de la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-2 391	-3 935
Autres charges et produits	6 359	-
Réduction du produit exceptionnel des placements	-1 858	-
Résultat de l'activité opérationnelle	4 310	-14 679
Résultat de l'exercice	4 310	-14 679
Affectation du résultat de l'exercice		
Fonds de compensation AFC: dotation ou prélèvement	4 310	-14 679

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise

Diminution des accidents

L'exercice sous revue s'est soldé par 9334 contrats (9502 en 2022) dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise à la Suva. Les personnes assurées à titre facultatif ont été victimes de 1669 accidents (1676 en 2022). Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent de plusieurs facteurs d'influence (notamment nombre d'accidents des exercices précédents, frais de traitement par cas, durée de perception des indemnités journalières).

Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise s'est établi à 6 (11 en 2022). Tout comme en 2022, aucune rente de survivants n'a été allouée en 2023.

Clôture positive

Dans le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise, les recettes de primes d'une valeur de 22,1 millions de francs (22,2 millions en 2022) sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées à hauteur de 25,6 millions de francs (24,3 millions en 2022), des recettes provenant d'actions récursoires à raison de -0,1 million de francs (0,9 million en 2022) et une variation des provisions techniques d'un montant de -4,8 millions de francs (-8,0 millions en 2022).

En 2023, les charges d'exploitation se montent à 3,7 millions de francs (3,6 millions en 2022) et le résultat net des placements de capitaux, après constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, à 2,3 millions de francs (-17,8 millions en 2022).

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux (9,8 millions de francs), laquelle est versée à la provision pour produits excédentaires des placements. À partir de cette provision, un montant de 4,2 millions de francs et un montant de 4,5 millions de francs sont simultanément utilisés respectivement pour le reversement prévu en 2025 et pour la provision pour allocations de renchérissement, de sorte que la provision augmente de 1,1 million de francs au total. La variation de la provision pour le reversement de produits exceptionnels des placements se chiffre à 2,4 millions de francs (dissolution pour le reversement en 2023 et constitution pour le reversement en 2025).

Dans l'année de primes 2023, un montant de 1,9 million de francs a été reversé aux assurés de l'AFC pour réduire le produit exceptionnel des placements.

Dans l'ensemble, l'assurance facultative des chefs d'entreprise réalise un excédent de produits de 4,3 millions de francs (excédent de charges de 14,7 millions en 2022). Cet excédent de produits est versé au fonds de compensation AFC.

Masse salariale en baisse

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise a diminué de 14,1 millions de francs, soit 2,3 %, pour atteindre 597,2 millions.

16. Compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs

	2023	2022
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	149 607	170 864
Prestations pour soins et remboursement de frais	-46 869	-50 053
Indemnités journalières	-86 042	-89 449
Rentes et indemnités en capital	-35 657	-35 363
Allocations de renchérissement sur les rentes	-2 301	-1 322
Prestations d'assurance payées	-170 869	-176 187
Recettes de recours	7 997	10 281
Provisions pour prestations de courte durée	13 830	25 300
Provisions pour prestations de longue durée	12 656	-3 175
Provisions pour allocations de renchérissement	-29 404	902
Variation des provisions techniques	-2 918	23 027
Exploitation de l'assurance	-14 715	-15 444
Prévention des accidents non professionnels	-994	-1 116
Charges d'exploitation	-15 709	-16 560
Résultat des placements de capitaux	10 027	-9 238
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-202	-214
Utilisation provision pour risques découlant des placements de capitaux	31 313	-
Autres charges et produits	31 111	-214
Résultat de l'activité opérationnelle	9 246	1 973
Résultat de l'exercice	9 246	1 973
Affectation du résultat de l'exercice		
Dotation au fonds de compensation AAC	9 246	1 973

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs

Diminution des accidents

Au cours de l'exercice sous revue, les demandeurs et demandeuses d'emploi de notre pays ont subi 13 605 accidents (15 806 en 2022), une diminution qui s'explique par la baisse du chômage. Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent de plusieurs facteurs d'influence (notamment nombre d'accidents des exercices précédents, frais de traitement par cas, durée de perception des indemnités journalières).

Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance-accidents des chômeurs s'est établi à 64 (51 en 2022), celui des rentes de survivants à 5 (2 en 2022).

Clôture positive

Dans le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs, les recettes de primes, d'une valeur de 149,6 millions de francs (170,9 millions en 2022), sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées à hauteur de 170,9 millions de francs (176,2 millions en 2022), des recettes provenant d'actions récursoires à raison de 8,0 millions de francs (10,3 millions en 2022) et une variation des provisions techniques d'un montant de 2,9 millions de francs (-23,0 millions en 2022).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance AAC à hauteur de 14,7 millions de francs (15,4 millions en 2022) et le secteur d'activité sécurité durant les loisirs (prévention des accidents non professionnels) à hauteur de 1,0 million de francs (1,1 million en 2022). Contrairement à la branche de l'assurance ANP, le secteur d'activité sécurité durant les loisirs dans l'assurance-accidents des chômeurs peut être entièrement financé par le biais des recettes correspondantes du supplément de prime.

En 2023, les placements de capitaux donnent, après dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, un résultat net de 10,0 millions de francs (-9,2 millions en 2022).

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux (31,3 millions de francs), qui sert à constituer la provision pour allocations de renchérissement.

Dans l'ensemble, le résultat de l'exercice de l'AAC est de 9,2 millions de francs (2,0 millions en 2022). Ce résultat est versé au fonds de compensation.

Masse salariale en baisse

La masse salariale assujettie au paiement des primes de cette branche d'assurance s'est élevée à 4,3 milliards de francs, soit une baisse de 10 % ou 0,5 milliard.

17. Compte d'exploitation de l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI

	2023	2022
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	13 262	16 758
Prestations pour soins et remboursement de frais	-3 261	-1 534
Indemnités journalières	-4 014	-1 976
Rentes et indemnités en capital	-39	-
Allocations de renchérissement sur les rentes	-	-
Prestations d'assurance payées	-7 314	-3 510
Recettes de recours	184	11
Provisions pour prestations de courte durée	-1 312	-7 150
Provisions pour prestations de longue durée	-1 992	-2 812
Provisions pour allocations de renchérissement	-100	-
Variation des provisions techniques	-3 404	-9 962
Exploitation de l'assurance	-882	-594
Prévention des accidents non professionnels	-48	-61
Charges d'exploitation	-930	-655
Résultat des placements de capitaux	38	14
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-330	-417
Utilisation provision pour risques découlant des placements de capitaux	100	-
Autres charges et produits	-230	417
Résultat de l'activité opérationnelle	1 606	2 239
Résultat de l'exercice	1 606	2 239
Affectation du résultat de l'exercice		
Dotation au fonds de compensation AA AI	1 606	2 239

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Suva gère, sur mandat de la Confédération, l'assurance-accidents des personnes participant à une mesure de l'assurance-invalidité. Il peut s'agir, par exemple, d'une mesure de réinsertion, d'un programme d'occupation ou d'un stage. Les personnes assurées sont au nombre de 20 719. L'an dernier, 1 625 accidents et maladies professionnelles (1 224 en 2022) sont survenus dans cette branche d'assurance et une rente d'invalidité a été allouée.

Clôture positive

Dans le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI, les recettes de primes à hauteur de 13,3 millions de francs (16,8 millions en 2022) sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées d'une valeur de 7,3 millions de francs (3,5 millions en 2022) et une variation des provisions techniques d'un montant de 3,4 millions de francs (10,0 millions en 2022).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance AA AI à hauteur de 0,9 million de francs (0,6 million en 2022) et le secteur d'activité sécurité durant les loisirs (prévention des accidents non professionnels) à hauteur de 0,05 million de francs (0,06 million en 2022). Contrairement à la branche de l'assurance ANP, le secteur d'activité sécurité durant les loisirs dans l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI peut être entièrement financé par le biais des recettes correspondantes du supplément de prime.

En 2023, les placements de capitaux donnent, après dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, un résultat net de 0,04 million de francs.

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux (0,1 million de francs), qui sert à constituer la provision pour allocations de renchérissement.

Dans l'ensemble, le résultat de l'exercice de l'AA AI est de 1,6 million de francs (2,2 millions en 2022). Ce résultat est versé au fonds de compensation.

Masse salariale

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI s'est élevée à 363,7 millions de francs, ce qui représente une diminution de 20,1 % ou 95,9 millions de francs.

18. Assurance militaire

	2023	2022
	1000 CHF	1000 CHF
Primes*	21 993	21 145
Prestations pour soins et remboursement de frais	-76 114	-72 658
Indemnités journalières	-25 516	-22 017
Rentes et indemnités en capital	-71 229	-71 367
Prestations d'assurance payées*	-172 859	-166 042
Recettes de recours*	403	689
Charges d'exploitation	-20 353	-19 620
Charges d'exploitation récupérées au titre de l'assurance militaire	20 353	163 828
Primes et prestations récupérées au titre de l'assurance militaire*	150 463	-
Autres charges et produits	170 816	163 828
Résultat de l'exercice	0	0

* Ces postes ne figurent pas dans le compte d'exploitation général de la Suva, car la Suva n'en assume pas les risques; ils sont directement décomptés avec la Confédération.

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance militaire

La Confédération a transféré la gestion de l'assurance militaire à la Suva le 1^{er} juillet 2005. La Suva gère l'assurance militaire comme une assurance sociale autonome régie par la loi fédérale sur l'assurance militaire (LAM). Pour autant qu'ils ne soient pas couverts par les primes des personnes assurées ou les recettes provenant d'actions récursoires, les prestations d'assurance et les frais administratifs de l'assurance militaire continuent à être financés par la Confédération sous une forme spéciale du système de répartition. La Suva tient pour l'assurance militaire un compte d'exploitation séparé qui constitue la base des prestations remboursées par la Confédération.

L'assurance militaire concrétise, en tant qu'institution investie de la responsabilité étatique, le mandat constitutionnel qui prévoit la couverture d'assurance complète des personnes au service de la Confédération dans le cadre du maintien de la sécurité et de la paix. Elle couvre toutes les affections physiques, mentales ou psychiques de la personne assurée qui se manifestent durant les services et activités mentionnés.

Le risque actuariel est assumé par la Confédération. La Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire, et non comme assureur de la Confédération. En vertu de cette disposition, elle n'a aucune obligation, contractuelle ou de fait, de constituer des provisions pour des prestations en capital.

Rentes nouvelles et en cours

Le nombre des bénéficiaires de rente ne cesse de diminuer étant donné la structure d'âge et les réformes de l'armée. Néanmoins, le coût des rentes, avec une part d'environ 37 %, influence fortement le total des coûts de l'assurance militaire. De nombreuses prestations ont été allouées en raison d'une atteinte à la santé survenue dans les années 1950 ou 1960. Ces bénéficiaires de rente sont aujourd'hui à l'âge de la retraite. Du fait de la structure d'âge, le nombre des décès est nettement supérieur au nombre des nouvelles rentes allouées. En 2023, cette évolution s'est poursuivie et s'inscrit en baisse de -0,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Frais de traitement

Les frais de traitement englobent les dépenses en rapport avec les traitements médicaux. Par rapport à l'exercice précédent, cette catégorie de prestations connaît une augmentation de 4,7 %. La hausse des coûts concernait principalement les types de coûts «traitement hospitalier stationnaire» et «traitement médical».

Prestations en espèces

Le résultat du compte 2023 est supérieur de 15,9 % à celui de l'exercice 2022. Les coûts ont ainsi retrouvé leur niveau pré-pandémie. Les hausses concernent avant tout les militaires de carrière. Outre les indemnités journalières, les prestations en espèces englobent notamment les moyens auxiliaires, les indemnités pour les soins, les frais de voyage ou les indemnités funéraires.

Charges d'exploitation de l'assurance

Conformément à la convention passée, la Confédération rembourse à la Suva, pour la gestion de l'assurance militaire, les frais d'exploitation effectifs engendrés par l'exécution de la LAM. En hausse de 4,1 % selon la planification, les coûts restent plus bas qu'avant la pandémie.

Rapport de l'organe de révision

à la Commission de contrôle des finances à l'attention du Conseil de la Suva et du Conseil fédéral

Lucerne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Suva (la société), comprenant le compte d'exploitation général pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, le bilan au 31 décembre 2023, le tableau de financement et le tableau des fonds propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 39 – 71) sont conformes aux principes de présentation des comptes dans l'annexe.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux principes de présentation des comptes dans l'annexe et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de la Suva. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilités du Conseil de la Suva relatives aux comptes annuels

Le Conseil de la Suva est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux principes de présentation des comptes et d'évaluation indiqués dans l'annexe. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En outre, le Conseil de la Suva est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de la Suva du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil de la Suva ou à la Commission de contrôle des finances, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

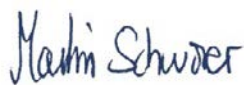
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de la Suva.

Le Conseil de la Suva est responsable du respect des dispositions légales sur le financement des prestations de courte durée et des rentes conformément à l'art. 90 LAA («Respect des dispositions relatives au système de financement»). Selon l'art. 64b al. 1 LAA, l'organe de révision vérifie le respect de ces dispositions. Sur la base de notre audit, nous attestons que les dispositions légales sur le financement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Martin Schwörer
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Angela Marti
Experte-révisseuse agréée

Zürich, le 17 avril 2024

Rapport de la Commission de contrôle des finances sur les comptes annuels 2023 de la Suva

Sur mandat de la Commission de contrôle des finances, PricewaterhouseCoopers (PwC) a procédé, en sa qualité d'organe de révision externe, à un contrôle ordinaire des comptes annuels 2023 de la Suva. Selon son appréciation, les comptes annuels de l'exercice 2023 sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'aux règles d'établissement du bilan et aux principes d'évaluation figurant dans l'annexe aux comptes annuels de la Suva.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, PwC a par ailleurs confirmé l'existence, pour l'établissement des comptes annuels, d'un système de contrôle interne (SCI) établi selon les directives du Conseil de la Suva et de la Direction.

Au vu des rapports de PwC relatifs aux contrôles effectués selon les normes d'audit en vigueur en Suisse, la Commission de contrôle des finances estime que ces contrôles constituent une base suffisante pour recommander l'approbation des comptes annuels.

La Commission de contrôle des finances propose au Conseil de la Suva d'approuver les comptes annuels de la Suva pour l'exercice 2023 à l'attention du Conseil fédéral.

Lucerne, le 17 avril 2024

Commission de contrôle des finances de la Suva

Le président: Roman Rogger

Le vice-président: Urs Masshardt

Les membres: Fabio Abate, Judith Bucher, Kurt Gfeller

La secrétaire: Jessica Wüthrich

Commentaires sur les comptes annuels 2023

Année de placement 2023

L'exercice 2023 s'est soldé pour la Suva par une performance de 4,8 % sur les placements (-8,1 % en 2022). La valeur de marché des actifs immobilisés au 31 décembre 2023 s'est établie à 55,9 milliards de francs (54,4 milliards en 2022). L'évolution des placements de capitaux a été principalement marquée par le net recul des taux d'intérêt au quatrième trimestre, provoqué par un tassement sensible des pressions inflationnistes à l'échelle mondiale, ce qui a donné lieu à des rendements positifs dans pratiquement tous les portefeuilles de la Suva. Les actions ont contribué pour l'essentiel à la performance positive. Malgré le ralentissement mondial des marchés de l'immobilier imputable au resserrement de la politique monétaire, les placements à revenu fixe et les immeubles ont apporté une contribution nettement positive au résultat global.

La Suva est financièrement autonome et ne poursuit pas de but lucratif. Sa stratégie de placement vise à remplir ses objectifs légaux de financement. Environ 52 % du patrimoine est investi dans des titres de crédit et à revenu fixe, 29 % dans des actions, 15 % dans l'immobilier tant direct qu'indirect, le reste étant constitué d'autres placements alternatifs.

Performance

L'exercice 2023 s'est soldé pour la Suva par une performance nette sur ses placements de 4,8 % (-8,1 % en 2022). La performance nette mentionnée est exprimée en francs et calculée après déduction de tous les coûts et émoluments, en particulier les frais de transaction et les droits de garde, tous les droits et taxes en rapport avec des fonds et des mandats ainsi que les frais internes de gestion de fortune.

Rendement direct

Le rendement direct est calculé sur le capital moyen investi en tenant compte des intérêts perçus et courus, des dividendes encaissés et des autres revenus courants ainsi que des frais de gestion de fortune. L'exercice 2023 s'est soldé par un rendement direct de 2,3 % (2,2 % en 2022).

Le tableau ci-après indique le rendement direct et le rendement total des placements de capitaux au cours des cinq dernières années.

Année	Rendement direct en %	Rendement total (valeurs immobilisées) en %
2019	2,3	9,3
2020	1,9	5,3
2021	2,7	7,5
2022	2,2	-8,1
2023	2,3	4,8
Moyenne géométrique des trois dernières années	2,4	1,2
Moyenne géométrique des cinq dernières années	2,3	3,6

Solvabilité

Risque, solvabilité et fonds propres

Les primes et les provisions techniques sont déterminées de manière à pouvoir couvrir la charge des sinistres dans son intégralité, à condition que la marche des affaires se déroule comme prévu. Dans la réalité, cependant, et sous l'effet de plusieurs risques, celle-ci peut s'écarter des pronostics.

Ces écarts sont compensés par les fonds propres: si la marche des affaires est plus favorable que prévu, les excédents permettent de constituer des fonds propres. En revanche, si la marche des affaires est plus défavorable que prévu, les déficits sont comblés par des prélèvements sur les fonds propres.

Les fonds propres préservent ainsi les droits des assurés contre les conséquences de divers risques. La solvabilité est établie si les fonds propres sont suffisants pour garantir un niveau de sécurité déterminé contre les principaux risques.

Risques principaux

L'exploitation de l'assurance présente des risques liés tout d'abord aux fluctuations conjoncturelles ou aléatoires dans l'évolution des sinistres. À cela s'ajoutent des risques découlant de sinistres importants, tels que des catastrophes naturelles, ainsi que des risques d'inflation, notamment des coûts médicaux.

Néanmoins, le risque de placement constitue, pour la Suva, le principal facteur de risque. Il comprend aussi bien les fluctuations normales dues à la volatilité boursière que l'éventualité d'une grave crise sur les marchés financiers.

Structure des fonds propres

Les fonds propres englobent d'abord les fonds de compensation, qui figurent au bilan et dans le tableau des fonds propres. Ils préservent les droits des assurés en premier lieu contre les risques liés à l'exploitation de l'assurance.

Les provisions pour risques découlant des placements de capitaux servent pour l'essentiel à limiter le risque de placement, selon l'annexe 10 aux comptes annuels. C'est pourquoi elles sont aussi considérées comme des fonds propres aux fins de la solvabilité.

Exigences relatives aux fonds propres

La Confédération fixe la valeur cible des fonds propres. Aux termes de l'art. 111 al. 4 OLAA, les fonds propres de la Suva doivent au moins suffire pour couvrir un événement dommageable tel qu'il se produit une fois seulement en cent ans. Cela correspond mathématiquement à l'«expected shortfall» annuel au niveau de confiance de 1 %. Le quotient de solvabilité, défini comme le quotient des fonds propres disponibles divisé par l'expected shortfall, doit donc toujours atteindre au minimum 100 %.

À l'inverse, pour éviter que trop de fonds propres ne soient immobilisés, le Conseil de la Suva fixe un plafond pour le quotient de solvabilité. En novembre 2023, le Conseil de la Suva a fixé ce plafond pour le quotient de solvabilité et, partant, pour l'ensemble des fonds propres de la Suva, à 190 %.

La Suva doit rendre compte une fois par an de sa sécurité et de sa solvabilité financières au Conseil fédéral.

Gestion des fonds propres

La première priorité de la gestion des fonds propres est toujours le respect des exigences prudentielles et, partant, la préservation appropriée des droits des assurés.

Cependant, si les limites posées par le Conseil de la Suva sont dépassées, les excédents sont alors reversés aux assurés sous la forme de primes plus basses. Dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels, un montant total de 475 millions de francs sur les fonds de compensation excédentaires a été reversé aux assurés depuis 2013. Au total, 2017 millions de francs de produits excédentaires des placements ont en outre été reversés jusqu'en 2023. À fin 2023, des produits excédentaires des placements à hauteur de 4397 millions de francs ont été défalqués en vue de leur affectation ultérieure. À partir de ce montant, les assurés bénéficieront en 2024 de versements à hauteur de 20 % des primes nettes dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels.

Aperçu des fonds propres pour la solvabilité*

	2023	2022	2021	2020	2019
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Fonds propres selon le tableau	3 806	3 497	3 649	3 318	3 155
Provisions pour risques découlant des placements de capitaux	8 018	7 004	11 839	11 851	11 044
Total des fonds propres pour la solvabilité	11 824	10 501	15 488	15 169	14 199
Expected shortfall	6 223	6 963	8 605	8 354	8 246
Quotient de solvabilité	190 %	151 %	180 %	182 %	171 %

* Les fonds propres des activités accessoires ne font pas partie des fonds propres pour la solvabilité.

Comparaison sur cinq ans

Bilan

	2023	2022	2021	2020	2019
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Somme du bilan	62 673,1	60 280,1	64 479,1	60 125,8	58 412,5
Actif					
Placements de capitaux	58 146,4	55 970,4	59 774,7	55 699,6	53 672,2
Immobilisations incorporelles	72,9	85,4	97,8	108,7	121,0
Immobilisations corporelles	59,7	55,8	54,3	42,1	32,5
Créances	4 192,4	3 938,8	3 983,8	3 667,8	4 147,7
Disponibilités	170,6	172,6	310,7	362,0	286,2
Comptes de régularisation actifs	31,1	57,1	257,8	245,6	152,9
Passif					
Provisions techniques	38 997,6	39 114,1	39 047,1	38 991,2	38 815,6
Provisions pour prestations de courte durée	10 205,4	10 043,0	9 911,0	9 553,6	9 253,1
Provisions pour prestations de longue durée (y c. supplément pour allocations de renchérissement)	28 792,2	29 071,1	29 136,1	29 437,6	29 562,5
Provisions non techniques	12 874,6	11 606,4	17 254,8	13 627,0	11 715,0
Engagements liés aux placements de capitaux	2 334,2	1 589,9	32,5	–	–
Engagements financiers	–	–	–	18,3	2,0
Autres engagements	273,9	259,1	262,6	253,1	307,8
Comptes de régularisation passifs	4 309,1	4 136,0	4 156,0	3 839,9	4 416,7
Fonds propres	3 883,7	3 574,6	3 726,2	3 396,3	3 155,3
Réserves générales	–	–	–	1 333,0	1 332,9
Fonds de compensation	3 883,7	3 574,6	3 726,2	2 063,3	1 822,4

Commentaires sur le bilan

Les intérêts courus sont désormais comptabilisés sous Placements de capitaux dans le tableau ci-dessus, les engagements liés aux droits de timbre sous Engagements liés aux placements de capitaux. Les chiffres de 2022 ont été adaptés à des fins de comparabilité. La différence résiduelle par rapport aux actifs sous gestion (55,9 milliards de francs) s'explique par les comptes postaux et bancaires des opérations d'assurance, qui sont comptabilisés sous Disponibilités dans les comptes annuels.

Compte d'exploitation général

	2023	2022	2021	2020	2019
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Primes (valeur brute, pertes déduites)	4 469,2	4 634,1	4 333,0	4 286,2	4 333,2
Prestations pour soins et remboursement de frais	-1 250,8	-1 213,6	-1 157,8	-1 166,6	-1 251,8
Indemnités journalières	-1 630,6	-1 577,0	-1 455,6	-1 440,1	-1 466,5
Rentes et indemnités en capital	-1 309,4	-1 383,2	-1 340,0	-1 337,4	-1 343,8
Allocations de renchérissement sur les rentes	-223,6	-192,1	-202,6	-213,3	-223,9
Prestations d'assurance payées	-4 414,4	-4 365,9	-4 156,0	-4 157,4	-4 286,0
Recettes de recours	163,6	155,0	167,7	180,9	178,0
Provisions pour prestations de courte durée	-162,4	-132,0	-357,4	-300,5	-380,6
Provisions pour prestations de longue durée	311,8	63,3	458,6	140,5	-2 080,4
Provisions pour allocations de renchérissement	-32,9	1,7	-157,1	-15,6	-66,7
Variation des provisions techniques	116,5	-67,0	-55,9	-175,6	-2 527,7
Charges d'exploitation	-592,7	-584,5	-562,0	-558,2	-535,6
Produit des placements de capitaux	1 238,3	933,3	1 586,3	1 097,5	1 190,8
Gains et pertes résultant des placements de capitaux	1 385,6	-5 804,3	2 676,5	1 703,8	3 520,2
Frais de gestion des placements de capitaux	-41,9	-42,3	-42,0	-40,6	-42,0
Provision pour risques découlant des placements de capitaux: prélèvement ou dotation	-2 080,0	4 835,3	-3 588,3	-2 112,7	-3 714,1
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	105,4	104,9	98,8	95,7	90,0
Contribution à la prévention des accidents et et maladies professionnels	-96,6	-102,7	-98,2	-96,1	-97,8
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	20,4	19,6	19,1	19,7	20,0
Utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	1 066,0	-	3 599,6	1 306,4	1 881,1
Provision pour produits excédentaires des placements: constitution ou utilisation	-268,2	806,0	-2 712,6	-719,1	-
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: constitution ou utilisation	-6,5	-238,9	-680,0	-428,9	784,5
Constitution de la provision pour prévention ANP	-	-	-	-1,4	-205,0
Provision pour restitution de l'excédent Covid-19: utilisation ou constitution	-	253,0	-253,0	-	-
Autres charges et produits	820,5	841,9	-26,3	176,3	2 472,8
Réduction du produit exceptionnel des placements	-754,4	-567,1	-1,7	-161,7	-532,3
Restitution de l'excédent Covid-19	-1,4	-264,5	-	-	-
Résultat de l'activité opérationnelle	308,9	-296,0	331,3	238,5	57,3
Résultat des activités accessoires	0,2	0,2	0,1	2,5	0,2
Résultat de l'exercice	309,1	-295,8	331,4	241,0	57,5

Commentaires sur le compte d'exploitation général

L'assurance militaire est gérée par la Suva à titre fiduciaire, sans risque actuariel, sur mandat de la Confédération, raison pour laquelle le compte d'exploitation général de la Suva n'indique que les charges d'exploitation et leur indemnisation par la Confédération. Les détails figurent dans le compte d'exploitation de l'assurance militaire à l'annexe 18. Afin de garantir la comparabilité avec l'année précédente, les chiffres de 2022 ont également été adaptés dans les présents comptes annuels.

Provisions pour prestations de longue durée (sans supplément pour allocations de renchérissement)

	2023	2022	2021	2020	2019
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Assurance contre les accidents professionnels	12 145,7	12 321,3	12 586,9	12 984,1	13 121,6
Variation	-175,5	-265,5	-397,2	-137,5	938,2
Assurance contre les accidents non professionnels	15 099,9	15 216,6	15 012,7	15 081,9	15 089,0
Variation	-116,7	203,9	-69,2	-7,1	1 076,4
Assurance facultative des chefs d'entreprise	188,2	197,0	204,6	211,9	215,3
Variation	-8,8	-7,6	-7,3	-3,4	7,0
Assurance-accidents des chômeurs	940,4	953,1	949,9	934,9	927,3
Variation	-12,7	3,2	15,0	7,6	58,8
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI	4,8	2,8	-	-	-
Variation	2,0	-	-	-	-
Total	28 379,0	28 690,8	28 754,1	29 212,8	29 353,2

Provision pour prestations de courte durée (cas en cours)

	2023	2022	2021	2020	2019
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Provisions pour prestations de courte durée	10 205,4	10 043,0	9 911,0	9 553,6	9 253,1
Variation	162,4	132,0	357,4	300,5	380,6

Masse salariale assurée

	2023	2022	2021	2020	2019
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Assurance contre les accidents professionnels	173 635,6	167 308,2	159 535,5	156 285,2	155 543,1
Variation	6 327,4	7 772,7	3 250,3	742,1	3 093,8
Assurance contre les accidents non professionnels	172 762,5	166 469,1	158 729,5	155 530,5	154 747,7
Variation	6 293,4	7 739,6	3 199,0	782,8	3 075,4
Assurance facultative des chefs d'entreprise	597,2	611,3	628,2	630,1	613,8
Variation	-14,1	-16,9	-1,9	16,3	12,7
Assurance-accidents des chômeurs	4 327,0	4 805,6	6 704,1	6 286,6	4 948,4
Variation	-478,6	-1 898,5	417,5	1 338,2	-242,8
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI	363,7	459,6	-	-	-
Variation	-95,9	N/A	-	-	-

Évolution du nombre des accidents (nouveaux cas déclarés)

	2023	2022	2021	2020	2019
	Cas	Cas	Cas	Cas	Cas
Assurance contre les accidents professionnels	184 081	182 142	172 301	161 468	181 051
Variation	1 939	9 841	10 833	-19 583	2 279
Assurance contre les accidents non professionnels	292 008	289 953	254 300	248 415	278 924
Variation	2 055	35 653	5 885	-30 509	2 607
Assurance facultative des chefs d'entreprise	1 669	1 676	1 603	1 559	1 652
Variation	-7	73	44	-93	108
Assurance-accidents des chômeurs	13 605	15 806	18 394	16 244	15 480
Variation	-2 201	-2 588	2 150	764	-961
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI	1 625	1 224	-	-	-
Variation	401	-	-	-	-
Maladies professionnelles	2 317	2 820	3 467	4 141	2 639
Variation	-503	-647	-674	1 502	96
Total	495 305	493 621	450 065	431 827	479 746

Évolution des valeurs de marché des placements de capitaux

	2023	2022	2021	2020	2019
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Disponibilités	3 568,3	2 831,6	1 430,6	1 395,5	1 784,5
détenues directement	3 564,9	2 829,4	1 430,6	1 395,5	1 784,5
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	3,4	2,2	–	–	–
Hypothèques	1 508,2	1 297,7	934,9	806,3	738,2
Prêts et crédits syndiqués	6 430,0	6 456,7	6 338,1	6 353,8	6 114,4
Obligations en CHF	9 067,3	8 725,0	10 057,3	9 760,2	9 656,2
détenues directement	629,3	2 138,3	10 057,3	9 760,2	9 656,2
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	8 438,0	6 586,7	–	–	–
Obligations en monnaies étrangères	7 680,7	7 432,8	8 775,2	7 728,2	6 369,4
détenues directement	–	0	8 775,2	7 728,2	6 369,4
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	7 680,7	7 432,8	–	–	–
Placements immobiliers indirects	1 524,2	1 541,6	2 101,4	1 963,0	1 524,8
détenus directement	0,1	0,1	2 101,4	1 963,0	1 524,8
détenus par le biais du fonds à investisseur unique	1 524,1	1 541,4	–	–	–
Immeubles de placement (immeubles en construction inclus)	7 073,5	6 896,1	6 524,3	6 049,7	5 466,5
Actions suisses	3 277,5	3 105,0	3 858,1	3 501,1	3 574,7
détenues directement	0	0	3 858,1	3 501,1	3 574,7
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	3 277,5	3 105,0	–	–	–
Actions étrangères	6 111,8	5 721,1	7 518,1	7 425,2	8 094,2
détenues directement	4 946,7	4 861,7	7 518,1	7 425,2	8 094,2
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	1 165,2	859,4	–	–	–
Placements alternatifs	11 273,2	11 496,7	11 909,4	10 419,8	9 869,8
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	473,6	300,9	327,4	296,9	479,5
Créances (intérêts, impôt à la source, etc.)	157,9	165,1	123,2	123,5	129,0
détenues directement	38,4	37,8	123,2	123,5	129,0
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	119,6	127,4	–	–	–
Total des placements de capitaux (montant brut)	58 146,4	55 970,4	59 898,0	55 823,2	53 801,2
Engagements liés aux placements de capitaux	–2 334,2	–1 589,9	–35,9	–	–
Total des placements de capitaux (montant net)	55 812,2	54 380,5	59 862,1	55 823,2	53 801,2

Commentaires sur l'évolution des valeurs de marché des placements de capitaux

Les intérêts courus sont désormais comptabilisés sous Placements de capitaux dans le tableau ci-dessus, les engagements liés aux droits de timbre sous Engagements liés aux placements de capitaux. Les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés.

D'un point de vue économique, les actifs sous gestion se montent à 55,9 milliards de francs au 31 décembre 2023. La différence par rapport au total des placements de capitaux (montant net) de 55,8 milliards de francs au 31 décembre 2023, indiqué ci-dessus, s'explique par le compte postal, qui sert d'interface avec les processus d'assurance et que gèrent tant les processus de placement de capitaux que les processus d'assurance. Le compte postal est inscrit au bilan sous Disponibilités et se chiffre à 51,2 millions de francs au 31 décembre 2023 (40,3 millions en 2022).

Chiffres relatifs au domaine de l'assurance

Prestations d'assurance

	2023	2022	+ / -
	mio. CHF	mio. CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels	1 817	1 734	4,8
Assurance contre les accidents non professionnels	2 394	2 262	5,9
Assurance facultative des chefs d'entreprise	25	24	8,3
Assurance-accidents des chômeurs	171	176	-2,8
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI	7	4	75,0
Total des prestations d'assurance	4 414	4 200	1,2

Accidents et maladies professionnelles

	2023	2022	+ / -
	Cas	Cas	en %
Accidents enregistrés (AAP, AANP, AFC, AAC, AA AI)	492 988	490 801	0,4
Accidents professionnels	184 081	182 142	1,1
Accidents non professionnels	292 008	289 953	0,7
Accidents concernant l'AFC	1 669	1 676	-0,4
Accidents concernant l'AAC	13 605	15 806	-13,9
Accidents concernant l'AA AI	1 625	1 224	32,8
Maladies professionnelles enregistrées	2 317	2 820	-17,8
Total des accidents et des maladies professionnelles enregistrés	495 305	493 621	0,3

Rentes

	2023	2022	+ / -
	Cas	Cas	en %
Nouvelles rentes allouées	1 589	1 290	23,2
pour invalides	1 319	1 035	27,4
pour survivants	270	255	5,9
Nouvelles indemnités pour atteinte à l'intégrité fixées	3 521	3 520	0,0
Rentes d'invalidité versées	62 549	64 038	-2,3
Rentes de survivants versées	13 342	13 773	-3,1

Procédure de recours

	2023	2022	+/-
	Cas	Cas	en %
Nombre d'oppositions déposées	7 206	4 757	51,5
Recours devant les tribunaux cantonaux d'assurance	785	819	-4,2
Recours jugés par les tribunaux cantonaux d'assurance	824	905	-9,0
Jugements entièrement en faveur de la Suva	571	634	-9,9
Jugements partiellement en faveur de la Suva	99	110	-10,0
Jugements défavorables à la Suva	154	161	-4,3
Recours au Tribunal fédéral	152	154	-1,3
interjetés par des assurés	120	129	-7,0
interjetés par la Suva	32	25	28,0
Recours jugés par le Tribunal fédéral	136	158	-13,9
Jugements entièrement en faveur de la Suva	106	128	-17,2
Jugements partiellement en faveur de la Suva	20	19	5,3
Jugements défavorables à la Suva	10	11	-9,1

OÙ NOUS TROUVER?

La Suva est solidement ancrée en Suisse. Au siège à Lucerne, dans ses 18 agences régionales et ses deux cliniques, quelque 4600 collaborateurs et collaboratrices œuvrent pour la sécurité et la santé au service de l'industrie et de l'artisanat suisses.

Adresses

Siège

Suva
Fluhmattstrasse 1,
6002 Luzern
Tél. 058 411 12 12
www.suva.ch

Agences

Suva Aarau
Rain 35,
5001 Aarau

Suva Basel
St. Jakobs-Strasse 24,
4002 Basel

Suva Bellinzona
Piazza del Sole 6,
6501 Bellinzona

Suva Bern
Laupenstrasse 11,
3001 Bern

**Suva La Chaux-de-Fonds
et Delémont**
Site de La Chaux-de-Fonds
Avenue Léopold-Robert 25,
2300 La Chaux-de-Fonds

Site de Delémont
Quai de la Sorne 22,
2800 Delémont 1

Suva Chur
Tittwiesenstrasse 25,
7001 Chur

Suva Fribourg
Rue de Locarno 3,
1701 Fribourg

Suva Genève
Rue Ami-Lullin 12,
1207 Genève 3

Suva Lausanne
Avenue de la Gare 19,
1001 Lausanne

Suva Sion
Avenue de Tourbillon 36,
1951 Sion

Suva Solothurn
Schänzlistrasse 8,
4501 Solothurn

Suva St. Gallen
Unterstrasse 15,
9001 St. Gallen

Suva Wetzikon
Guyer-Zeller-Strasse 27,
8620 Wetzikon ZH

Suva Winterthur
Lagerhausstrasse 15,
8401 Winterthur

Suva Zentralschweiz
Löwenplatz 1,
6002 Luzern

Suva Ziegelbrücke
Ziegelbrückstrasse 64,
8866 Ziegelbrücke

Suva Zürich
Dreikönigsstrasse 7,
8002 Zürich

**Numéro de service de
l'agence de votre région**
Tél. 058 411 12 12

Régions gestion des cas

**Centre de compétence cas
région Centre**
Tél. 058 411 12 13

**Centre de compétence cas
région Est**
Tél. 058 411 12 14

**Centre de compétences cas
région Sud**
Tél. 058 411 12 15

**Centre de compétences cas
région Ouest**
Tél. 058 411 12 16

Cliniques

Rehaklinik Bellikon
Mutschellenstrasse 2,
5454 Bellikon
Tél. 056 485 51 11
www.rehabellikon.ch

**Clinique romande
de réadaptation**
Avenue
Grand-Champsec 90,
1951 Sion
Tél. 027 603 30 30
www.crr-suva.ch

Sécurité au travail

Suva Luzern
Rösslimattstrasse 39,
6002 Luzern

Suva Lausanne
Avenue de la Gare 23,
1001 Lausanne

Suva Bellinzona
Piazza del Sole 6,
6501 Bellinzona

Assurance militaire

Militärversicherung Bern
Laupenstrasse 11,
3001 Bern
Tél. 031 387 35 35

Militärversicherung St. Gallen
Unterstrasse 15,
9001 St. Gallen
Tél. 071 227 75 11

Assurance militaire Genève
Rue Ami-Lullin 12,
1207 Genève 3
Tél. 022 707 85 55

**Assicurazione militare
Bellinzona**
Piazza del Sole 6,
6501 Bellinzona
Tél. 091 820 20 11

Mentions légales

Suva
Communication d'entreprise
Case postale, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 58 51
medias@suva.ch

Conception, design, production:
Linkgroup AG, Zurich
Direction du projet:
Stefan Joss, Suva

**Le rapport de gestion de la Suva
est disponible:**
en version électronique sous
forme de pdf en langues
française, allemande, italienne et
anglaise

Téléchargement
Téléchargement du rapport de
gestion:
suva.ch/1278-109-23.f

Référence
1278-109-23.f

Reproduction autorisée avec
mention de la source
© Suva, juin 2024

suva

Siège

Suva

Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne

Tél. 058 411 12 12

www.suva.ch